

Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, SC Diag ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 451200394

PROPRIETAIRE

Nom : **Succession Mme PREVOST Renée Veuve POIRIER**
Adresse : 5 rue des Cottencins
Ville : 45210 CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON

MISSION

Adresse : **5 rue des Cottencins**
Ville : **45210 CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **M. RIPOCHE Damien**
Adresse : 99 boulevard de la Reine
Ville : 78000 VERSAILLES

MISSION

Type : Maisons et dépendances	Nbre pièces : 5	Lot : -
Cadastre : 000C335 - 1171 - 1173	Bâtiment : -	Lot secondaire : -
Porte : -	Date de visite : 20/06/2024	Escalier : -
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : COSTERG Stephan	Étage : RDC

DIAGNOSTICS

-  Diagnostic plomb
-  Diagnostic gaz
-  Diagnostic électrique
-  Diagnostic amiante
-  Diagnostic DPE
-  Audit énergétique réglementaire
-  État des Risques et Pollutions (ERP)



Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Rapport

n° de rapport : 451200394
DDT : 1 sur 141



Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), COSTERG Stephan, agissant à la demande de Succession Mme PREVOST Renée Veuve POIRIER, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 20/06/2024

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 20/06/2024

Cachet:



BC2E
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
SC Diag
29 Place Mirabeau
45210 LE BIGNON-MIRABEAU
06.82.61.59.75
Siret : 912 249 307 00014 - code APE : 7120B

Signature :



Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Rapport

n° de rapport : 451200394
DDT : 2 sur 141



Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

a Diagnostic amiante

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur (jugement personnel) dans :

- Ensemble immobilier - Extérieurs (Conduits (EP)) : A gauche de la porte d'accès au bien, coté route.
- Ensemble immobilier - Extérieurs (Conduits (EP)) : Mur Sud/Ouest de la grange. Angle grange/maison 02.
- Maison 02 - Combles (Conduits (EP)) : Mur intérieur, pignon Sud/Est, du comble de la maison 02
- Ensemble immobilier - Extérieurs (Conduits de fumée en fibres-ciment (EP)) : Toiture maison 02.
- Ensemble immobilier - Extérieurs (Conduits de fumée en fibres-ciment (EP)) : Toiture Maison 03
- Maison 02 - Cave local 01 (Conduits (EP)) : Contre le mur Nord/Ouest de la cave.
- Maison 02 - Cave local 01 (Conduits (EP)) : A l'horizontale au milieu de la cave.

En complément du programme de repérage réglementaire, il a été repéré des matériaux ou produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur (jugement personnel) dans :

- Ensemble immobilier - Extérieurs (Jardinière) : Mur Sud/Ouest de la grange, proche descente de la cave.

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Se référer aux recommandations au paragraphe 5.2.

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
02	Maison 01 - Combles 02	Accès impossible
RDC	Maison 01 - Bucher	Accès impossible

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Rapport

n° de rapport : 451200394
DDT : 3 sur 141

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Il est rappelé au propriétaire que les obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions des articles 3 des deux arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

**Diagnostic plomb****Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire**

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements DEGRADES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 3 : en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Tableau des éléments contenant du PLOMB NON DEGRADE ou NON VISIBLE

RDC	Maison 01 - Séjour	Fenêtre 2 : intérieure (D), Fenêtre 2 : dormant intérieur (D)
RDC	Maison 01 - Cuisine	Fenêtre 3 : dormant intérieur (D)
RDC	Maison 02 - Salle de douche toilettes	Porte 2 : intérieure (D)
RDC	Maison 02 - Chambre	Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 3 : intérieure (E)

Tableau des éléments contenant du PLOMB en ÉTAT D'USAGE

RDC	Maison 01 - Séjour	Fenêtre 2 : extérieure (D), Fenêtre 2 : dormant extérieur (D)
RDC	Maison 02 - Entrée	Porte 2 : intérieure (B), Porte 2 : dormant intérieur (B), Porte 3 : intérieure (C), Porte 3 : dormant intérieur (C)
RDC	Maison 02 - Salle de douche toilettes	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 2 : dormant intérieur (D)
RDC	Maison 02 - Chambre	Porte 1 : intérieure (A), Porte 2 : embrasure (C)

Tableau des éléments contenant du PLOMB ÉTAT DÉGRADÉ

RDC	Maison 01 - Cuisine	Fenêtre 3 : intérieure (D), Fenêtre 3 : extérieure (D), Fenêtre 3 : dormant extérieur (D)
-----	---------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

**Diagnostic électrique****Diagnostic elec. n°1 - 451200394**

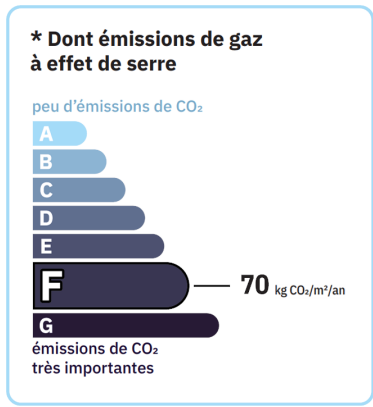
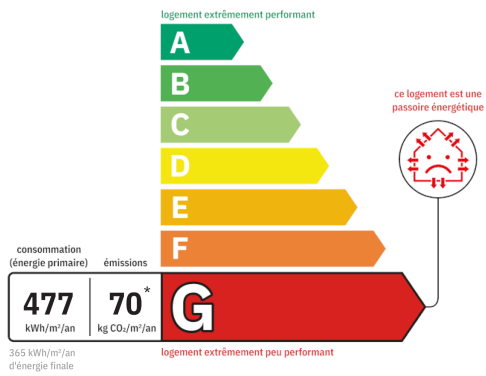
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).

**Diagnostic gaz****Diagnostic gaz n°1 - 451200394**

L'installation comporte une ou des anomalie(s) : A1, A2

**Diagnostic DPE**



Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Rapport

n° de rapport : 451200394
DDT : 5 sur 141

Constat des Risques d'Exposition au **Plomb**

PARTIE PRIVATIVE - AVANT VENTE

Articles L 271-4 à -6 et R271-1 à -5 du code de la construction et de l'habitation, articles L1334-5, L1334-6, L1334-8 et 8-1, L1334-9 et -10, L1334-12, R1334-3 à -5, R1334-10 à -13 du code de la santé publique, Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

MISSION N° : 451200394 iND n° 01

PROPRIETAIRE

Nom : **Succession Mme PREVOST Renée Veuve POIRIER**
Adresse : 5 rue des Cottencins
Ville : 45210 CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON

MISSION

Adresse : **5 rue des Cottencins**
Ville : **45210 CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **M. RIPOCHE Damien**
Adresse : 99 boulevard de la Reine
Ville : 78000 VERSAILLES

MISSION

Type : Maisons et dépendances	Nbre pièces : 5	Cadastre : 000C335 - 1171 - 1173
Lot : -	Bâtiment : -	Porte : -
Lot secondaire : -	Date de visite : 20/06/2024	Date Rapport : 20/06/2024
Escalier : -	Référence client :	Étage : RDC
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : COSTERG Stephan	

Signature de l'opérateur :



CONCLUSIONS

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADEES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements DEGRADEES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 3 : en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
PLOMB : 1 sur 15
DDT : 6 sur 141

Résumé du tableau de mesures :

	Nombre d'unités de diagnostic :	Pourcentage d'unités de diagnostic :
Nombre total d'unités de diagnostic :	228	100%
Unités de diagnostic en classe 0 :	105	46.1 %
Unités de diagnostic en classe 1 :	6	2.6 %
Unités de diagnostic en classe 2 :	11	4.8 %
Unités de diagnostic en classe 3 :	3	1.3 %
Unités de diagnostic non mesuré :	103	45.2 %

Situations de risque de saturnisme infantile :

Au moins une pièce du local objet du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic en classe 3	NON
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic en classe 3	NON

Situations de dégradation du bâti mis en évidence :

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en partie ou tout effondré	NON
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulure, de ruissellement ou d'écoulement sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce	NON
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	NON

Le rapport n'a pas été envoyé à l'agence régionale de santé.

SC Diag - 29 Place Mirabeau 45210 LE BIGNON-MIRABEAU, atteste que le présent constat des risques d'exposition au plomb dans les locaux (annexes comprises) ci-avant référencés, réalisé avec un appareil portable à fluorescence X à source radioactive (délégation ASN sans durée de validité), a été rédigé conformément à la réglementation en vigueur, notamment à l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP :

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation.

Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Durée de validité d'un CREP si présence de plomb :

- pour un CREP Vente : 1 an
- pour un CREP locatif : 6 ans

En cas d'absence de revêtements contenant du plomb ou de présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures au seuil réglementaire il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat.

Liste détaillée des locaux visités :

Maison 01 - Séjour, Maison 01 - Local 1 - Cuisine, Maison 01 - Chambre 01, Maison 01 - Salle de douche toilettes, Maison 01 - Chambre 02, Maison 01 - Combles, Maison 01 - Local 01, Maison 01 - Local 02, Maison 01 - Local 03, Maison 01 - Combles local 01 et 02, Maison 02 - Atelier, Maison 02 - Combles atelier, Maison 02 - Local 01, Maison 02 - Cave local 01, Maison 02 - Entrée, Maison 02 - Salle de douche toilettes, Maison 02 - Chambre, Maison 02 - Grange, Maison 02 - Combles, Maison 02 - Cave
 Maison 03 - Séjour, Maison 03 - Chambre 01, Ensemble immobilier - Extérieurs

Liste détaillée des locaux non visités avec motif de l'absence de la visite :

Maison 01 - Combles 02 : Accès impossible

Maison 01 - Bucher : Accès impossible

Nous n'avons pas pu examiner les peintures ainsi que l'état de dégradation du bâti situés derrière les meubles des pièces : Maison 01 - Séjour, Maison 01 - Cuisine, Maison 01 - Chambre 01, Maison 01 - Salle de douche toilettes, Maison 01 - Chambre 02, Maison 01 - Combles, Maison 01 - Local 01, Maison 01 - Local 02, Maison 02 - Atelier, Maison 02 - Combles atelier, Maison 02 - Local 01, Maison 02 - Cave local 01, Maison 02 - Entrée, Maison 02 - Salle de douche toilettes, Maison 02 - Chambre, Maison 02 - Combles, Maison 03 - Séjour, Maison 03 - Chambre 01

Nous n'avons pas pu examiner les peintures ainsi que l'état de dégradation du bâti situés derrière les doublages des murs : Maison 01 - Séjour, Maison 01 - Cuisine, Maison 01 - Chambre 01, Maison 01 - Salle de douche toilettes, Maison 01 - Chambre 02, Maison 01 - Combles, Maison 02 - Salle de douche toilettes, Maison 02 - Chambre, Maison 03 - Chambre 01

État d'occupation du bien :

Le local est-il habité lors de la visite : NON

Présence de mineurs de -6 ans : NON

Type d'appareil portable utilisé :

Les relevés de mesure du plomb ont été réalisés sur place par un appareil portable à fluorescence X, de marque Pb 200i Gco 7.27 permettant de déterminer la concentration surfacique en plomb supérieure ou égale à 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²) contenant du plomb. Caractéristiques de l'appareil : N° 8369 - Date de chargement de la source : 23/01/2023 - Nature du radionucléide : 57 Co - Activité à la date de chargement de la source: 185 Mbq

Constatations diverses :

Aucune

Contrat d'assurance : Allianz : 62 490 415

Année de construction : 1870



1. NOM ET COORDONNÉES DE L'ORGANISME AYANT PROCÉDÉ AU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

COSTERG Stephan membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCP - 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc - 33600 PESSAC**, numéro de certification : **748**
- Assurance : **Allianz : 62 490 415** - Date de validité : 31/12/2024
- SC Diag - 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU

2. DÉSIGNATION DU BIEN AYANT FAIT L'OBJET DU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

Maisons et dépendances - Propriétaire : Succession Mme PREVOST Renée Veuve POIRIER - 5 rue des Cottencins 45210 CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON (annexes comprises)

- Le propriétaire a été informé qu'à titre exceptionnel des prélèvements pourront être réalisés au cours du constat.

3. DÉTAIL DE LA MISSION DE CONSTAT :

Le 20/06/2024 nous nous sommes rendus sur place afin de visiter l'ensemble des locaux, ci dessus désignés, selon la procédure détaillée ci-dessous :

- Visite exhaustive des locaux ou parties communes
- Réalisation d'un croquis sommaire.
- Etablissement de la liste détaillée des locaux ou parties communes visités et de ceux non visités.
- Observation de l'état de surface de chaque unité de diagnostic et établissement de la liste de ces unités dont la surface est dégradée et susceptibles de rendre du plomb accessible, et en complément la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb. Dans chaque local, des unités de diagnostics sont définies. Elles correspondent à des éléments à priori une même substrat et un même historique en matière de construction et de revêtement. Ainsi, chaque pan de mur, chaque fenêtre, chaque porte d'un local sont des unités de diagnostic à part entière. Lorsque, à l'évidence, il n'y a aucun revêtement, la recherche de plomb n'est pas nécessaire (béton, pierre apparente, brique, carrelage, faïence ...). Il en va de même si les éléments ne peuvent avoir de revêtement susceptible de contenir du plomb (rénovation ou construction récente).
- Détermination des unités de diagnostic devant faire l'objet de mesure de concentration en plomb.
- Réalisation de ces mesures.
- Qualification de l'état de conservation du revêtement de chaque unité de diagnostic.
- Rédaction d'un rapport complet détaillé.

4. MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE :

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, ...

4.1. Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X :

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

4.2. Stratégie de mesurage :

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
 - 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
 - 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.
- Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

4.3. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire :

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-031 « *Diagnostic Plomb - Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* » sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
PLOMB : 3 sur 15
DDT : 8 sur 141



5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-après :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, les plinthes similaires d'un même local, chaque côté d'une porte ou d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures en fonction de la concentration en plomb et de l'état de conservation, comme ci-dessous :

Concentration en plomb	État de conservation	Classement
		0
>= seuil	Non dégradé ou non visible	1
	État d'usage	2
	Dégradé	3

Les unités n'ayant pas fait l'objet de mesure ne sont pas classées.

6. RAPPORT DU CONSTAT :

Le présent rapport a pour objet de donner l'ensemble des informations permettant d'établir le constat des risques d'exposition au plomb, conformément aux articles L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 et L. 1334-10 et L. 1334-13 du Code la Santé Publique et à l'arrêté du 19 aout 2011 relatif au CREP. .

Il récapitule sous forme de tableau, l'ensemble des unités de diagnostic ayant fait l'objet d'une mesure et les unités n'ayant pu faire l'objet d'une mesure avec motif de l'absence de mesure.

Il donne notamment leurs localisations, le substrat de l'unité de diagnostic (par examen visuel), le revêtement apparent, le résultat de la mesure, la nature de la dégradation et le classement correspondant.

Il mentionne également, en complément, la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb.

7. MESURES D'ÉTALONNAGES :

Mesure de début : 0.7 - Mesure de fin : 0.8

Etabli le 20/06/2024

Cachet:



Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
PLOMB : 4 sur 15
DDT : 9 sur 141



Récapitulatif des mesures et informations nécessaires au constat de repérage Plomb



RDC - Maison 01 - Séjour										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
1 2		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
3 4	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
5 6	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
7 8	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
9 10	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
11 12	A	Porte 1 : volet	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
13 14	C	Porte 2 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
15 16	B	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
17 18	B	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
19 20	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
21 22	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
23 24	B	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
25	D	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
26	D	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		5.10	POS	Etat d'usage (traces de chocs)	2	
27	D	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		6.30	POS	Non dégradé	1	
28	D	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		8.70	POS	Etat d'usage (usure par friction)	2	
29 30	D	Fenêtre 2 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
31 32	D	Fenêtre 2 : volet	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
33 34	D	Fenêtre 2 : garde corps 1	Métal	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
35 36	D	Cheminée 1 : conduit	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
-		Sol	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Mur	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Mur	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	C	Mur	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	D	Mur	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Fenêtre 1 : encadrement	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : embrasure	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Fenêtre 1 : appui	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 2 : encadrement	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 2 : appui	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Cheminée 1 : face avant	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Cheminée 1 : tablette	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			33	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Maison 01 - Cuisine

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
PLOMB : 5 sur 15
DDT : 10 sur 141



N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
37 38		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
39 40	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
41 42	A	Porte 1 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
43 44	C	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
45 46	C	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
47 48	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
49 50	C	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
51 52	C	Porte 2 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
53 54	C	Porte 2 : volet	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
55 56	B	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
57 58	B	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
59 60	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
61 62	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
63 64	C	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
65 66	C	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
67 68	C	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
69 70	C	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
71	D	Fenêtre 3 : intérieure	Bois	Peinture		4.60	POS	Dégradé (cloquage)	3	
72	D	Fenêtre 3 : extérieure	Bois	Peinture		3.40	POS	Dégradé (cloquage)	3	
73	D	Fenêtre 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		4.70	POS	Non dégradé	1	
74	D	Fenêtre 3 : dormant extérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Dégradé (cloquage)	3	
75 76	A	Escalier 1 : sous-face	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
77 78	A	Escalier 1 : garde corps	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-		Sol	Tomettes			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plinthe	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Mur	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Mur	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	C	Mur	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	D	Mur	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Fenêtre 1 : embrasure	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Fenêtre 1 : appui	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 2 : embrasure	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	C	Fenêtre 2 : appui	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 3 : encadrement	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 3 : embrasure	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	D	Fenêtre 3 : appui	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Escalier 1 : limon	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Escalier 1 : marche	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Escalier 1 : contre-marche	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			39	Nombre d'unités de classe 3		3	% de classe 3		7.69 %	

01 - Maison 01 - Chambre 01

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://sdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
PLOMB : 6 sur 15
DDT : 11 sur 141



N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
79 80		Plafond	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
81 82	C	Porte 2 : intérieure	Bois	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
83 84	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
85 86	A	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-		Sol	Moquette collée			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plinthe	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Mur	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Mur	Plâtre	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	C	Mur	Plâtre	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	D	Mur	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	B	Porte 1 : intérieure	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	B	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	A	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Fenêtre 1 : embrasure	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

01 - Maison 01 - Salle de douche toilettes

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
87 88	A	Mur	Plâtre	Peinture/papier		0.02 0.07	NEG		0	
89 90	B	Mur	Plâtre	Peinture/papier		0.01 0.06	NEG		0	
91 92	C	Mur	Plâtre	Peinture/papier		0.01 0.06	NEG		0	
93 94	D	Mur	Plâtre	Peinture/papier		0.03 0.08	NEG		0	
95 96	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-		Sol	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plafond	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : embrasure	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	D	Fenêtre 2 : intérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 2 : extérieure				-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Fenêtre 2 : dormant extérieur				-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

01 - Maison 01 - Chambre 02

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
PLOMB : 7 sur 15
DDT : 12 sur 141



N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
97 98		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
99 100	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
101 102	B	Mur	Doublage	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
103 104	C	Mur	Doublage	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
105 106	D	Mur	Doublage	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
107 108	E	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.05	NEG		0	
109 110	F	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
111 112	G	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
113 114	H	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
115 116	H	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
117 118	H	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
119 120	A	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
121 122	A	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
123 124	E	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
125 126	E	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
127 128	E	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
129 130	E	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
131 132	E	Fenêtre 2 : volet	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-		Sol	Moquette collée			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plafond	Doublage	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	E	Fenêtre 2 : embrasure	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
Nombre total d'unités de diagnostic			23	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

01 - Maison 01 - Combles

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0 %

RDC - Maison 01 - Local 01

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0 %

RDC - Maison 01 - Local 02

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0 %

RDC - Maison 01 - Local 03

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
PLOMB : 8 sur 15
DDT : 13 sur 141



N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

01 - Maison 01 - Combles local 01 et 02

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

RDC - Maison 02 - Atelier

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

01 - Maison 02 - Combles atelier

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

RDC - Maison 02 - Local 01

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

SOUS-SOL - Maison 02 - Cave local 01

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

RDC - Maison 02 - Entrée

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
133 134		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
135 136	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
137 138	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
139 140	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
141 142	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
143 144	A	Porte 1 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
145 146	A	Porte 1 : volet	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
147	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		8.70	POS	Etat d'usage (usure par friction)	2	
148	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Etat d'usage (traces de chocs)	2	
149	C	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		8.70	POS	Etat d'usage (traces de chocs)	2	
150	C	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		6.30	POS	Etat d'usage (micro fissures)	2	
-		Sol	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://scdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
PLOMB : 9 sur 15
DDT : 14 sur 141



-	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Maison 02 - Salle de douche toilettes										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
151 152		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
153 154	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
155 156	B	Mur	Plâtre	Papier peint/carrelage		0.02 0.07	NEG		0	
157 158	C	Mur	Plâtre	Papier peint/carrelage		0.00 0.05	NEG		0	
159 160	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.05	NEG		0	
161	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		7.10	POS	Etat d'usage (traces de chocs)	2	
162	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		8.60	POS	Etat d'usage (traces de chocs)	2	
163	D	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		9.80	POS	Non dégradé	1	
164	D	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		8.50	POS	Etat d'usage (micro fissures)	2	
165 166	B	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
167 168	B	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
169 170	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
171 172	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.05	NEG		0	
173 174	B	Fenêtre 1 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
175 176	B	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-	A	Soubassement	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Soubassement	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Soubassement	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Soubassement	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Sol	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : appui	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			22	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Maison 02 - Chambre										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
177 178		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
179 180		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
181 182	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
183 184	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
185 186	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
187 188	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
189 190	E	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
191 192	F	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
193	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		9.70	POS	Etat d'usage (usure par friction)	2	

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://sdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
PLOMB : 10 sur 15
DDT : 15 sur 141



194	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		5.10	POS	Non dégradé	1	
195	C	Porte 2 : embrasure	Plâtre	Papier peint		6.20	POS	Etat d'usage (traces de chocs)	2	
196	E	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		8.70	POS	Non dégradé	1	
197 198	E	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
199 200	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
201 202	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
203 204	C	Fenêtre 1 : embrasure	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
205 206	C	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-		Sol	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
Nombre total d'unités de diagnostic			21	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Maison 02 - Grange										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0 %

01 - Maison 02 - Combles										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0 %

SOUS-SOL - Maison 02 - Cave										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
207 208		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			1	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Maison 03 - Séjour										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
209 210	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
211 212	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
213 214	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
215 216	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
217 218	A	Porte 1 : embrasure	Plâtre	Crépi		0.00 0.05	NEG		0	
219 220	A	Porte 1 : volet	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
221 222	D	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
223 224	D	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
225 226	D	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
227 228	D	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
229 230	D	Fenêtre 1 : embrasure	Plâtre	Crépi		0.00 0.05	NEG		0	



-		Sol				-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plafond	Plâtre	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Mur	Plâtre	Crépi		-	-	-	-	Récent
-	B	Mur	Plâtre	Crépi		-	-	-	-	Récent
-	C	Mur	Plâtre	Crépi		-	-	-	-	Récent
-	D	Mur	Plâtre	Crépi		-	-	-	-	Récent
-	C	Escalier 1 : limon	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Escalier 1 : marche	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Escalier 1 : sous-face	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Escalier 1 : garde corps	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			21	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

01 - Maison 03 - Chambre 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
-		Sol				-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plafond		Lambris		-	-	-	-	Récent
-	A	Mur	Plâtre	Crépi		-	-	-	-	Récent
-	B	Mur		Lambris		-	-	-	-	Récent
-	C	Mur		Crépi		-	-	-	-	Récent
-	D	Mur		Lambris		-	-	-	-	Récent
-	A	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Fenêtre 1 : extérieure	Bois			-	-	-	-	Récent
-	A	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	A	Fenêtre 1 : embrasure	Plâtre	Crépi		-	-	-	-	Récent
-	B	Fenêtre 2 : intérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : extérieure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 2 : embrasure	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

RDC - Ensemble immobilier - Exterieurs										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0 %	

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://scdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
PLOMB : 12 sur 15
DDT : 17 sur 141



NOTICE D'INFORMATIONS

(Conforme à l'annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb)

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé :

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb :

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées. Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- luttiez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en oeuvre les mesures de prévention adéquates ;
- tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport

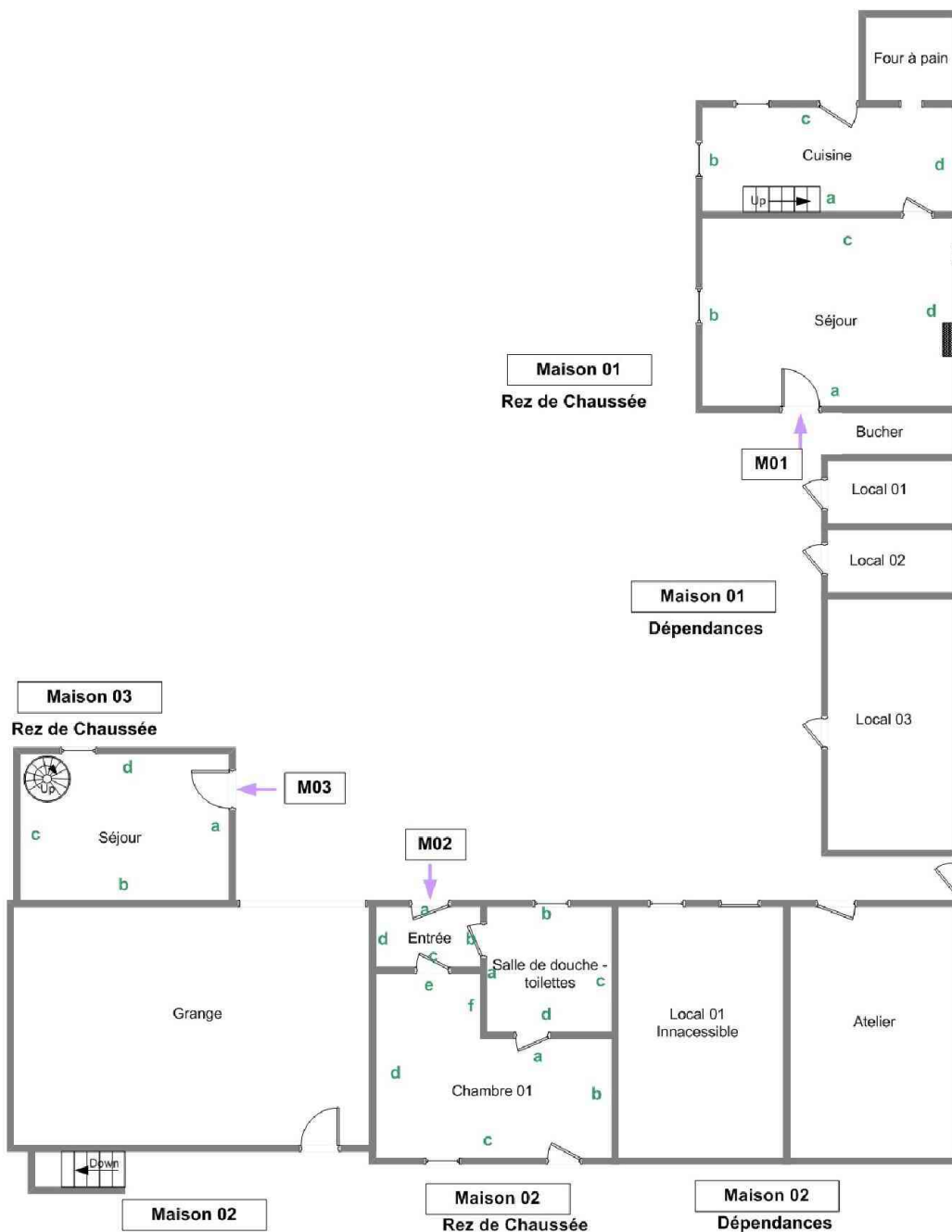


Rapport

n° de rapport : 451200394
PLOMB : 13 sur 15
DDT : 18 sur 141



Croquis



LEGENDE

- Plc** Placard
- Cheminée

5 rue de Cottencins 45210 CHEVRY SOUS LE BIGNON

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

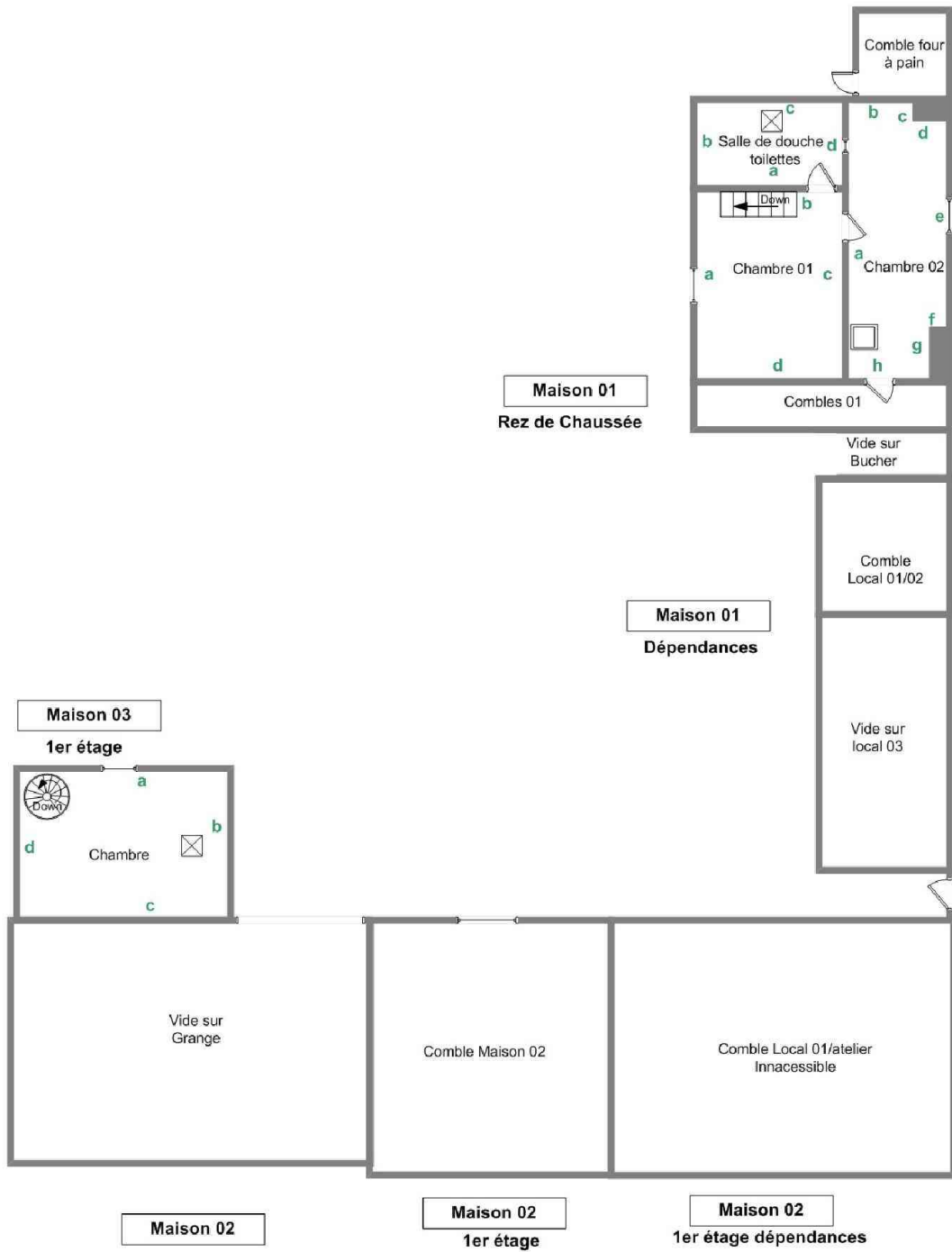
Scannez et téléchargez votre rapport



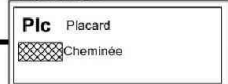
Rapport

n° de rapport : 451200394
PLOMB : 14 sur 15
DDT : 19 sur 141





LEGENDE



5 rue de Cottencins 45210 CHEVRY SOUS LE BIGNON

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
PLOMB : 15 sur 15
DDT : 20 sur 141





État des Installations Intérieures de **Gaz**

articles L 271-4 à L 271-6, L. 134-6, R. 134-6 à R. 134-9 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par arrêté du 12 février 2014, arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 en application des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Référence normative : d'après la norme NF P 45-500 de juillet 2022

MISSION N° : 451200394 iND n° 01

A. PROPRIETAIRE

Nom : **Succession Mme PREVOST Renée Veuve POIRIER**
Adresse : 5 rue des Cottencins
Ville : 45210 CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON

A. MISSION

Adresse : **5 rue des Cottencins**
Ville : **45210 CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **M. RIPOCHE Damien**
Adresse : 99 boulevard de la Reine
Ville : 78000 VERSAILLES

A. MISSION

Type : Maisons et dépendances	Nbre pièces : 5	Lot : -
Cadastre : 000C335 - 1171 - 1173	Bâtiment : -	Lot secondaire : -
Porte : -	Date de visite : 20/06/2024	Escalier : -
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : COSTERG Stephan	Étage : RDC
Distributeur Gaz :	Nature du gaz : GPL	Installation alimentée : NON
Référence client :		

CONCLUSIONS

L'installation comporte une ou des anomalie(s) : A1, A2

Il est rappelé que :

- seules les anomalies prévues par la norme NF P45-500 «Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - Etat des installations intérieures de gaz - Diagnostic» sont prises en compte dans le présent document ;
- les présences ou absences d'anomalies mentionnées dans les présentes conclusions ne concernent que les parties de l'installation qui ont pu être contrôlées par l'opérateur de diagnostic.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
GAZ : 1 sur 5
DDT : 21 sur 141



B. DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ :

Informations sur le titulaire du contrat de fourniture de gaz non communiquées

C. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC :

COSTERG Stephan membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCP - 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc - 33600 PESSAC, le 00/00/0000**, numéro de certification : **748**

- Assurance : **Allianz 62 490 415** - Date de validité : 31/12/2024

- SC Diag - 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU

D. IDENTIFICATION DES APPAREILS :

GENRE (1), MARQUE, MODÈLE	TYPE (2)	PUISSANCE EN KW	LOCALISATION	OBSERVATION : anomalie, débit calorifique, taux de CO mesuré(s), motifs de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Chaudière, Vaillant, TERMOTOP	Raccordé	nc	Cuisine	L'appareil comporte une ou des anomalie(s) : A2 Absence de gaz : impossibilité de réaliser le test de CO. Absence de gaz : impossibilité de réaliser le débit d'appareil. Absence de gaz : impossibilité de vérifier le débordement de flamme. Plaque signalétique de l'appareil non visible Des points de contrôle n'ont pu être réalisés, se référer au tableau L ci-dessous.
Cuisinière 4 feux, Arthur Martin, NC	Non raccordé	nc	Cuisine	L'appareil comporte une ou des anomalie(s) : A1 Absence de gaz Absence de gaz : impossibilité de réaliser les essais d'appareil. Des points de contrôle n'ont pu être réalisés, se référer au tableau L ci-dessous.

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur, ...

(2) Non raccordé - Raccordé - Étanche

Faire contrôler la vacuité du conduit de fumée par une entreprise qualifiée de fumisterie.

Le ou les appareils doivent être contrôlés périodiquement par une personne qualifiée et entretenus conformément à leur notice d'utilisation.

E. ANOMALIES IDENTIFIÉES :

APPAREIL	POINT DE CONTRÔLE (3)	A1(4), A2(5), DGI(6), 32C(7)	LIBELLÉ DES ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS
Chaudière	19.7	A2	Le dispositif de l'amenée d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation est obturé.
Cuisinière 4 feux	20.1	A1	Le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu de sortie d'air.
Cuisinière 4 feux	14	A1	La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée.

Lexique des abréviations utilisées :

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.

(4) A1: l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.

(5) A2: l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6) DGI (Danger Grave Immédiat): l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTRÔLÉS ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTRÔLE N'AYANT PAS PU ÊTRE RÉALISÉS :

Conformément à la norme NF P45-500, le diagnostic étant réalisé sans aucun démontage, les appareils, équipements et, d'une manière générale, toutes les parties de l'installation non visibles, encastrées dans des parois ou masquées derrière tout parement n'ont pu être contrôlées : leurs parties non visibles sont donc exclues du périmètre du présent Etat de l'installation intérieure de gaz.

Norme NF P 45-500 (extraits) :

L'attention du donneur d'ordre est attirée sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.(...)

Il est rappelé au donneur d'ordre que la responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés, et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Bâtiments ou parties du bâtiment n'ayant pu être visités ou points de contrôle n'ayant pu être réalisés :

Maison 01 - Combles 02 : Accès impossible

Maison 01 - Bucher : Accès impossible

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
GAZ : 2 sur 5
DDT : 22 sur 141



Nous n'avons pas pu examiner les matériels de gaz situés derrière les meubles des pièces : Maison 01 - Séjour, Maison 01 - Cuisine, Maison 01 - Chambre 01, Maison 01 - Salle de douche toilettes, Maison 01 - Chambre 02, Maison 01 - Combles, Maison 01 - Local 01, Maison 01 - Local 02, Maison 02 - Atelier, Maison 02 - Combles atelier, Maison 02 - Local 01, Maison 02 - Cave local 01, Maison 02 - Entrée, Maison 02 - Salle de douche toilettes, Maison 02 - Chambre, Maison 02 - Combles, Maison 03 - Séjour, Maison 03 - Chambre 01
 Nous n'avons pas pu examiner les matériels de gaz situés derrière les doublages des murs : Maison 01 - Séjour, Maison 01 - Cuisine, Maison 01 - Chambre 01, Maison 01 - Salle de douche toilettes, Maison 01 - Chambre 02, Maison 01 - Combles, Maison 02 - Salle de douche toilettes, Maison 02 - Chambre, Maison 03 - Chambre 01

APPAREIL / INSTALLATION	POINT DE CONTRÔLE	MOTIF
Chaudière	J	Absence de gaz : impossibilité de vérifier le débordement de flamme.
Chaudière	K	Absence de gaz : impossibilité de réaliser le débit d appareil.
Chaudière	L	Absence de gaz : impossibilité de réaliser le débit d appareil.
Chaudière	30	Plaque signalétique de l appareil non visible
Chaudière	S2	Absence de gaz : impossibilité de réaliser le test de CO.
Chaudière	S3	Absence de gaz : impossibilité de réaliser le test de CO.
Chaudière	T	Absence de gaz : impossibilité de réaliser le test de CO.
Cuisinière 4 feux	B2	Absence de gaz : impossibilité de réaliser les essais d appareil.
Cuisinière 4 feux	C2	Absence de gaz : impossibilité de réaliser les essais d appareil.
Cuisinière 4 feux	D2	Absence de gaz : impossibilité de réaliser les essais d appareil.
Cuisinière 4 feux	A	Absence de gaz

G. CONSTATATIONS DIVERSES :

NC (Non Concerné) Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée

NC (Non Concerné) Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté

Le conduit de raccordement n'est pas visitable

NC (Non Concerné) Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

H. CONCLUSION :

L'installation ne comporte aucune anomalie

L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement

L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais

L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant la remise en service

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur gaz

I. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI :

Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz

Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil

Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'une partie de l'installation

J. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS D'ANOMALIE 32c :

Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;

Remise au client de la fiche informative distributeur de gaz remplie (annexée au présent rapport de visite). Remise au syndic ou au bailleur social de la "fiche informative distributeur de gaz" remplie.

K. OBSERVATIONS DIVERSES :

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide "modifications mineures" dispensent de cette obligation.
 néant

Etabli le 20/06/2024

Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : https://scdiag.bc2e.com
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
 GAZ : 3 sur 5
 DDT : 23 sur 141



Cachet:



Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
GAZ : 4 sur 5
DDT : 24 sur 141



Rapport Photos



Les photos ne sont pas représentatives de l'ensemble des anomalies présentes



14 : La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée.

Observation : Date limite 2022.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
GAZ : 5 sur 5
DDT : 25 sur 141





Rapport de l'État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L 134-7 et R. 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017

MISSION N° : 451200394 iND n° 01

IDENTITE DU PROPRIÉTAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Nom :	Succession Mme PREVOST Renée Veuve POIRIER
Adresse :	5 rue des Cottencins
Ville :	45210 CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Adresse :	5 rue des Cottencins
Ville :	45210 CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON

2. IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom :	M. RIPOCHE Damien
Adresse :	99 boulevard de la Reine
Ville :	78000 VERSAILLES
Tel :	
Mail :	
Qualité :	MANDATAIRE

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES			
Type :	Maisons et dépendances	Nbre pièces :	5
Cadastre :	000C335 - 1171 - 1173	Bâtiment :	-
Porte :	-	Date de visite :	20/06/2024
Accompagnateur :	PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur :	COSTERG Stephan
Référence client :		Bien meublé :	OUI
Lot :	-	Lot secondaire :	-
Escalier :	-	Étage :	RDC
Identifiant Fiscal :	NC	Installation électrique alimentée :	NON
		Distributeur d'électricité :	ENEDIS
		Année de construction :	1870
		Mise hors tension de l'installation possible :	NON
		Qualité du donneur d'ordre :	Mandataire
		Année de l'installation électrique :	Plus de 15 ans

CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
 3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
 4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
 5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
ÉLECTRICITÉ : 1 sur 9
DDT : 26 sur 141



3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION ET SIGNÉ LE RAPPORT :

COSTERG Stephan membre du réseau BC2E

Identité de l'opérateur : **COSTERG Stephan**

dont les compétences sont certifiées par **LCP - 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc - 33600 PESSAC**, numéro de certification **748** le : 25/01/2022 jusqu'au : 24/01/2029

Nom et raison sociale de l'entreprise : SC Diag

Adresse de l'entreprise : 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU

N°siret : 912 249 307 00014

Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur : Allianz

N° de police d'assurance : 62 490 415

Date de validité : 31/12/2024

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :			
néant	néant	néant	néant
2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :			
B.3.3.1 d)	La valeur de la résistance de la prise de terre n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.		
B.3.3.10 a)	Au moins un socle de prise de courant placé à l'extérieur n'est pas protégé par un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA. Localisation : Absence de différentiel 30mA.		
B.3.3.4 a)	La connexion à la liaison équipotentielle principale d'au moins une canalisation métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément conducteur de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité supérieure à 2 ohms).		
B.3.3.5 a1)	Il n'existe pas de conducteur principal de protection. Localisation : Absence de Conducteur de terre dans la maison 02.		
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Localisation : Notamment dans la maison 01.		
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Localisation : Notamment dans la maison 01.		
B.3.3.6 a3)	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Localisation : Notamment le circuit d'éclairage de la maison 01.		
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :			

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
ÉLECTRICITÉ : 2 sur 9
DDT : 27 sur 141



B.4.3 b)	Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux). Localisation : Notamment dans la maison 02.		
B.4.3 e)	Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un circuit n'est pas adapté à la section des conducteurs correspondants. Localisation : Notamment le 32A dans la maison 01.		

4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :

B.5.3 a)	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieurs à 2 ohms). Localisation : Notamment dans la maison 02.		
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Localisation : Notamment dans la maison 02 Radiateur électrique en zone 02.		

5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :

B.7.3 a)	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Localisation : Notamment l'interuteur dans la chambre 01 de la maison 01.		
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Localisation : Notamment l'éclairage de la chambre 01 de la maison 01.		
B.8.3 e)	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Localisation : Notamment dans l'atelier.		

6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Localisation : Notamment les douilles cuivre dans la cave sous la grange de la maison 02.		
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Localisation : Notamment une multiprise dans la chambre 02 de la maison 01.		

P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :

néant	néant	néant	néant
-------	-------	-------	-------

P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :

néant	néant	néant	néant
-------	-------	-------	-------

(*) **AVERTISSEMENT** : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
ÉLECTRICITÉ : 3 sur 9
DDT : 28 sur 141



Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- b1) poste à haute tension privé ou public et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé ou public)
- b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
 - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
 - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
 - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.;

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilités :		
B.1.3 c)	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :		
B.2.3.1 c)	Protection de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.3.3.1 b)	Elément constituant la prise de terre approprié	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.3.3.1 b)	Elément constituant la prise de terre approprié	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.2 a)	Présence d'un conducteur de terre	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.2 b)	Section du conducteur de terre satisfaisante	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur éléments conducteurs	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.6 b)	Eléments constituant les conducteurs de protection appropriés	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des conducteurs de protection	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.6.1	Mesure compensatoire correctement mise en oeuvre dans le cas de socles de prises de courant ou d'autres circuits non reliés à la terre	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :		
B.4.3 a1)	Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.4.3 a2)	Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.4.3 f1)	La section des conducteurs de la canalisation alimentant le seul tableau est en adéquation avec le courant de réglage du dispositif de protection placé immédiatement en amont	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.4.3 f2)	Lorsqu'il existe plusieurs tableaux, la section des conducteurs de la canalisation d'alimentation de chacun des tableaux est en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

- (1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C
 (2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :



- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)." ;
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier"
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible."
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé."
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement."
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;
- c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(S) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
 - 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(S) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Maison 01 - Combles 02 : Accès impossible

Maison 01 - Bucher : Accès impossible

Observation :

Type de disjoncteur de branchement : Monophasé 10/30

Sensibilité : 650 mA

Courant de réglage : Non vérifiable

Courant de réglage du compteur LINKY : Non vérifiable

1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :

AGCP placé dans l'atelier.

2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :

Absence de bouton test sur l'AGCP.

Absence de contrat.

5 - Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension :

B7.3 e

installation non alimentée, anomalie relevée pour le jour on le courant sera rétabli.

Observation :

Absence de courant.

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIÉES

Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://scdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
ÉLECTRICITÉ : 5 sur 9
DDT : 30 sur 141



Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

Dispositif de protection contre les surintensités

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques contact direct

Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de choc électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prises de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Cachet de l'entreprise



Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 20/06/2024
État rédigé à : LE BIGNON-MIRABEAU le : 20/06/2024
Nom : COSTERG Stephan

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
ÉLECTRICITÉ : 6 sur 9
DDT : 31 sur 141



Rapport Photos



Les photos ne sont pas représentatives de l'ensemble des anomalies présentes



B.3.3.6 a1) : Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.

Observation : Prise de courant :

- Absence de broche de terre
- Absence d'obturateur
- Absence de puit de 15mm.



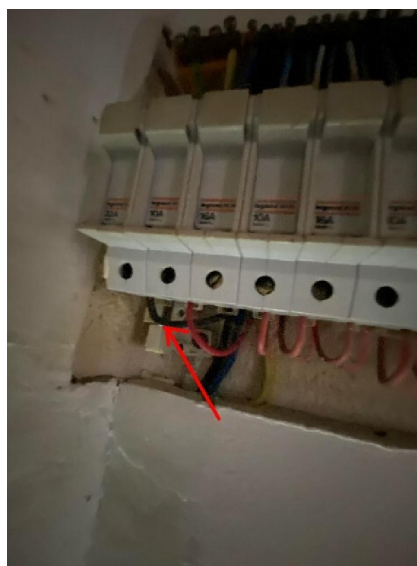
B.3.3.6 a3) : Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.

Observation : Absence de terre sur le circuit d'éclairage.



B.4.3 b) : Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux).

Observation : Présence de fusible à puit ... Maison 02.



B.4.3 e) : Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un circuit n'est pas adapté à la section des conducteurs correspondants.

Observation : Diamètre du conducteur trop faible pour un 32A.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
ÉLECTRICITÉ : 7 sur 9
DDT : 32 sur 141





B.6.3.1 a) : Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).

Observation : Radiateur électrique (non classe 2) situé en zone 2.



B.7.3 a) : L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Observation : Interrupteur dégradé.



B.7.3 d) : L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation : Connexion non protégée.



B.8.3 a) : L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.

Observation : Douille cuivre cave.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
ÉLECTRICITÉ : 8 sur 9
DDT : 33 sur 141





B.8.3 b) : L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.

Observation : Multiprise inadaptée à l'usage.



B.8.3 e) : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.

Observation : Conducteurs non protégés.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
ÉLECTRICITÉ : 9 sur 9
DDT : 34 sur 141



Constat Amiante

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DES LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Application des articles L. 271-4 à -6 et R.271-1 à -4 du code de la construction et de l'habitation ;
 articles L. 1334-13, R.1334-14 et -15, R.1334-20 et -21,
 R.1334-23 et -24, R.1334-29-7 et annexe 13-9 du code de la santé publique, du décret 2011-629 du 3 juin 2011, deux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu de rapport de repérage.
 Références normatives : d'après l'esprit de la norme NF X 46-020 de Aout 2017

MISSION N° : 451200394 iND n° 01

PROPRIETAIRE

Nom : **Succession Mme PREVOST Renée Veuve POIRIER**
 Adresse : **5 rue des Cottencins**
 Ville : **45210 CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON**

MISSION

Adresse : **5 rue des Cottencins**
 Ville : **45210 CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **M. RIPOCHE Damien**
 Adresse : **99 boulevard de la Reine**
 Ville : **78000 VERSAILLES**

MISSION

Type :	Maisons et dépendances	Nbre pièces :	5	Lot :	-
Cadastre :	000C335 - 1171 - 1173	Bâtiment :	-	Lot secondaire :	-
Porte :	-	Étage :	RDC	Escalier :	-
Date de commande :	05/06/2024	Date de visite :	20/06/2024	Année de construction :	1870
Accompagnateur :	PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur :	COSTERG Stephan	Référence client :	

CONCLUSIONS

(détail des conclusions et mesures d'ordre général en fin du rapport de repérage)

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante dans les zones examinées.

- Maison 01 - Cuisine (Conduits) : Conduit Métal
- Maison 01 - Cuisine (Conduits) : Conduit Béton
- Maison 01 - Cuisine (Conduits) : Conduit PVC
- Maison 01 - Salle de douche toilettes (Conduits) : Conduit PVC
- Maison 01 - Salle de douche toilettes (Conduits) : Conduit PVC
- Maison 01 - Salle de douche toilettes (Conduits) : Conduit PVC
- Maison 01 - Combles (Conduits) : Conduit PVC
- Maison 02 - Salle de douche toilettes (Conduits) : Conduit PVC
- Maison 02 - Salle de douche toilettes (Conduits) : Conduit PVC
- Maison 02 - Salle de douche toilettes (Conduits) : Conduit Grès
- Maison 03 - Séjour (Conduits) : Conduit Métal
- Maison 02 - Cave local 01 (Conduits) : Conduit Métal



Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante, dans les zones examinées, sur décision de l'opérateur (jugement personnel) dans :

Ensemble immobilier - Extérieurs (Conduits (EP)) : A gauche de la porte d'accès au bien, coté route.
Ensemble immobilier - Extérieurs (Conduits (EP)) : Mur Sud/Ouest de la grange. Angle grange/maison 02.
Maison 02 - Combles (Conduits (EP)) : Mur intérieur, pignon Sud/Est, du comble de la maison 02
Ensemble immobilier - Extérieurs (Conduits de fumée en fibres-ciment (EP)) : Toiture maison 02.
Ensemble immobilier - Extérieurs (Conduits de fumée en fibres-ciment (EP)) : Toiture Maison 03
Maison 02 - Cave local 01 (Conduits (EP)) : Contre le mur Nord/Ouest de la cave.
Maison 02 - Cave local 01 (Conduits (EP)) : A l'horizontale au milieu de la cave.

En complément du programme de repérage réglementaire, il a été repéré des matériaux ou produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur (jugement personnel) dans :

Ensemble immobilier - Extérieurs (Jardinière) : Mur Sud/Ouest de la grange, proche descente de la cave.

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Se référer aux recommandations au paragraphe 5.2.

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIEAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :

Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIEAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
02	Maison 01 - Combles 02	Accès impossible
RDC	Maison 01 - Bucher	Accès impossible

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
01	Maison 01 - Combles local 01 et 02	Maison 01 Combles local 01/02 Conduits posés le long du mur l'accès au comble est dangereux et non sécurisé.

Nous n'avons pas pu examiner les matériaux ou produits situés sous et derrière les meubles des pièces : Maison 01 - Séjour, Maison 01 - Cuisine, Maison 01 - Chambre 01, Maison 01 - Salle de douche toilettes, Maison 01 - Chambre 02, Maison 01 - Combles, Maison 01 - Local 01, Maison 01 - Local 02, Maison 02 - Atelier, Maison 02 - Combles atelier, Maison 02 - Local 01, Maison 02 - Cave local 01, Maison 02 - Entrée, Maison 02 - Salle de douche toilettes, Maison 02 - Chambre, Maison 02 - Combles, Maison 03 - Séjour, Maison 03 - Chambre 01
Nous n'avons pas pu examiner les matériaux ou produits situés derrière les doublages des murs : Maison 01 - Séjour, Maison 01 - Cuisine, Maison 01 - Chambre 01, Maison 01 - Salle de douche toilettes, Maison 01 - Chambre 02, Maison 01 - Combles, Maison 02 - Salle de douche toilettes, Maison 02 - Chambre, Maison 03 - Chambre 01

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant



Il est rappelé au propriétaire que les obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions des articles 3 des deux arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

SC Diag s'engage à venir visiter, les locaux ou parties d'immeuble inaccessibles lors de la visite initiale et à mettre à jour le présent rapport si le propriétaire ou le donneur d'ordre en font la demande à SC Diag dans les quinze jours calendaires suivant la date du présent rapport et si le propriétaire ou son mandataire ont pu faire disparaître les causes d'inaccessibilité.

Observation :

Néant

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 3 sur 24
DDT : 37 sur 141



SOMMAIRE

1	Le laboratoire d'analyses
2	La mission de repérage
2.1	L'objet de la mission
2.2	Le cadre de la mission
2.2.1	L'intitulé de la mission
2.2.2	Le cadre réglementaire de la mission
2.2.3	L'objectif de la mission
2.2.4	Le programme de repérage de la mission réglementaire
2.2.5	Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
2.2.6	Le périmètre à repérer
3	Conditions de réalisation du repérage
3.1	Bilan de l'analyse documentaire
3.2	Date d'exécution des visites du repérage in situ
3.3	Identification de l'opérateur de repérage
3.4	Plan et procédures de prélèvements
4	Résultats détaillés du repérage des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante
4.1	Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.2	Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.3	Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire
4.4	Zones présentant des similitudes d'ouvrage
5	Conclusions et recommandations préconisées pour les matériaux et produits contenant de l'amiante
5.1	Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.2	Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.3	Conclusion et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire
5.4	Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage
6	Ecarts /adjonctions par rapport à la norme NF X 46-020
7	Signature
8	Remarques
8.1	Remarques importantes
9	Annexes

1. LABORATOIRE D'ANALYSE :

Aucune analyse effectuée

2. LA MISSION DE REPÉRAGE :

2.1. L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti ou de la partie d'immeuble bâti décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble ou partie d'immeuble certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

2.2. Le cadre de la mission :

2.2.1. L'intitulé de la mission :

Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti.

2.2.2. Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, l'état mentionnant la présence ou l'absence de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code.

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport..

2.2.3. L'objectif de la mission :

Il s'agit de procéder au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante exigé par l'article R.1334-15 du code de la santé publique.

Les listes A et B de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillées par l'annexe 13-9 du code de la santé publique (article 1334-14 alinéa IV du code de la santé publique).

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 4 sur 24
DDT : 38 sur 141



2.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par les listes A et B de l'Annexe 13.9. du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

L'examen consiste en une inspection visuelle des composants et parties de composants de la construction, accessibles sans travaux destructifs, et ne concerne exclusivement que les parties privatives de l'immeuble.

Produits et matériaux appartenant au programme de repérage de l'amiante défini en annexe 13-9 du code de la santé publique :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
ANNEXE 13-9
PROGRAMMES DE REPERAGE DE L'AMIANTE MENTIONNES
AUX ARTICLES R.1334-20, R.1334-21 ET R.1334-22

LISTE A mentionnée à l'article R.1334-20:

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

LISTE B mentionnée à l'article R.1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 5 sur 24
DDT : 39 sur 141



2.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspectée	Sur demande ou sur information
Autres	Jardinière	Opérateur de diagnostic

IMPORTANT : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

2.2.6. Le périmètre de repérage effectif :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

- Description :

Fonction principale du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)

Date du permis de construire : Non précisée (antérieur au 1er juillet 1997 sur déclaration du mandataire)

Année de construction : 1870

- Périmètre de repérage effectif :

Étage	Local	Nom des composants ou parties de composants
		Élément : Revêtement / Substrat
RDC	Maison 01 - Séjour	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Doublage) - Mur B (Peinture Doublage) - Mur C (Peinture Doublage) - Mur D (Peinture Doublage) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : volet (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Bois) - Porte 2 : embrasure (Peinture Plâtre) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : encadrement (Bois) - Fenêtre 1 : embrasure (Peinture Doublage) - Fenêtre 1 : appui (Bois) - Fenêtre 1 : volet (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : encadrement (Bois) - Fenêtre 2 : embrasure (Peinture Plâtre) - Fenêtre 2 : appui (Bois) - Fenêtre 2 : volet (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : garde corps 1 (Peinture Métal) - Cheminée 1 : conduit (Peinture Plâtre) - Cheminée 1 : face avant (Bois) - Cheminée 1 : tablette (Bois)
RDC	Maison 01 - Cuisine	Sol (Tomettes) - Plinthe (Bois) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Doublage) - Mur B (Peinture Doublage) - Mur C (Peinture Doublage) - Mur D (Peinture Doublage) - Porte 1 : intérieure (Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : embrasure (Peinture Plâtre) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : embrasure (Peinture Doublage) - Fenêtre 1 : appui (Bois) - Fenêtre 2 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : embrasure (Peinture Doublage) - Fenêtre 2 : appui (Bois) - Fenêtre 3 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 3 : encadrement (Bois) - Fenêtre 3 : embrasure (Peinture Doublage) - Fenêtre 3 : appui (Bois) - Escalier 1 : limon (Bois) - Escalier 1 : marche (Bois) - Escalier 1 : contre-marche (Bois) - Escalier 1 : sous-face (Peinture Bois) - Escalier 1 : garde corps (Peinture Bois)
01	Maison 01 - Chambre 01	Sol (Moquette collée) - Plinthe (Bois) - Plafond (Papier peint Plâtre) - Mur A (Peinture Doublage) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Doublage) - Porte 1 : intérieure (Papier peint Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Papier peint Bois) - Porte 2 : intérieure (Papier peint Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Papier peint Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : embrasure (Papier peint Doublage) - Fenêtre 1 : volet (Peinture Bois)
01	Maison 01 - Salle de douche toilettes	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Peinture/papier Plâtre) - Mur B (Peinture/papier Plâtre) - Mur C (Peinture/papier Plâtre) - Mur D (Peinture/papier Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Papier peint Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Bois) - Fenêtre 1 : embrasure (Peinture Doublage) - Fenêtre 2 : intérieure (Bois) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (Bois)
01	Maison 01 - Chambre 02	Sol (Moquette collée) - Plinthe (Peinture Bois) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Doublage) - Mur C (Papier peint Doublage) - Mur D (Papier peint Doublage) - Mur E (Papier peint Plâtre) - Mur F (Papier peint Plâtre) - Mur G (Papier peint Plâtre) - Mur H (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Papier peint Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 2 : embrasure (Papier peint Doublage) - Fenêtre 2 : volet (Peinture Bois)



01	Maison 01 - Combles	
RDC	Maison 01 - Local 01	
RDC	Maison 01 - Local 02	
RDC	Maison 01 - Local 03	
01	Maison 01 - Combles local 01 et 02	
RDC	Maison 02 - Atelier	
01	Maison 02 - Combles atelier	
RDC	Maison 02 - Local 01	
SOUS-SOL	Maison 02 - Cave local 01	
RDC	Maison 02 - Entrée	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Carrelage</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : embrasure (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 3 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 3 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>)
RDC	Maison 02 - Salle de douche toilettes	Soubassement (<i>Bois</i>) - Soubassement (<i>Bois</i>) - Soubassement (<i>Bois</i>) - Soubassement (<i>Bois</i>) - Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Carrelage</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint/carrelage Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint/carrelage Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : embrasure (<i>Peinture Plâtre</i>) - Fenêtre 1 : appui (<i>Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)
RDC	Maison 02 - Chambre	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur E (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur F (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Bois</i>) - Porte 2 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Bois</i>) - Porte 2 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : embrasure (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 3 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 3 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : embrasure (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Fenêtre 1 : appui (<i>Carrelage</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)
RDC	Maison 02 - Grange	
01	Maison 02 - Combles	
SOUS-SOL	Maison 02 - Cave	Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>)
RDC	Maison 03 - Séjour	Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Crépi Plâtre</i>) - Mur B (<i>Crépi Plâtre</i>) - Mur C (<i>Crépi Plâtre</i>) - Mur D (<i>Crépi Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : embrasure (<i>Crépi Plâtre</i>) - Porte 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : embrasure (<i>Crépi Plâtre</i>) - Fenêtre 1 : appui (<i>Carrelage</i>) - Escalier 1 : limon (<i>Bois</i>) - Escalier 1 : marche (<i>Bois</i>) - Escalier 1 : sous-face (<i>Bois</i>) - Escalier 1 : garde corps (<i>Bois</i>)
01	Maison 03 - Chambre 01	Plafond (<i>Lambris</i>) - Mur A (<i>Crépi Plâtre</i>) - Mur B (<i>Lambris</i>) - Mur C (<i>Crépi</i>) - Mur D (<i>Lambris</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : embrasure (<i>Crépi Plâtre</i>) - Fenêtre 2 : intérieure (<i>Bois</i>) - Fenêtre 2 : extérieure (<i>Bois</i>) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (<i>Bois</i>) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (<i>Bois</i>) - Fenêtre 2 : embrasure (<i>Bois</i>)
RDC	Ensemble immobilier - Extérieurs	

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 7 sur 24
DDT : 41 sur 141

3. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE :

3.1. Bilan de l'analyse documentaire :

Documents	Remis	Date	Référence / Principales conclusions
Document interne	Non		Référence :
Acte de vente du bien	Non		Référence :
Descriptif des matériaux	Non		Référence :
Documents concernant la construction et les travaux de rénovation	Non		Référence :
Plans, schémas ou croquis des bâtiments	Non		Référence :
Détails des travaux réalisés	Non		Référence :
Contrôle de concentration en poussière d'amiante	Non		Référence :
Dossier technique Amiante existant	Non		Référence :
Dossier technique existant	Non		Référence :
Diagnostic Amiante des parties communes	Non		Référence :
Rapports de repérage antérieurs	Non		Référence :

3.2. Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 20/06/2024

3.3. Identification de l'opérateur de repérage :

COSTERG Stephan

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP - 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc - 33600 PESSAC, numéro de certification : 748

- SC Diag - 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU

- Assurance Allianz : 62 490 415 - Date de validité : 31/12/2024

3.4. Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements, le cas échéant, a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE DES MATERIAUX OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE :

4.1. Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Résultat, évaluation de l'état de conservation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **score = 1** : Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation - **score = 2** : Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement - **score = 3** : Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

4.2. Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Type de recommandation
RDC	Maison 01 - Cuisine	Conduit Métal		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
RDC	Maison 01 - Cuisine	Conduit Béton		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
RDC	Maison 01 - Cuisine	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
01	Maison 01 - Salle de douche toilettes	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
01	Maison 01 - Salle de douche toilettes	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
01	Maison 01 - Salle de douche toilettes	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
01	Maison 01 - Combles	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		



RDC	Maison 02 - Salle de douche toilettes	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
RDC	Maison 02 - Salle de douche toilettes	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
RDC	Maison 02 - Salle de douche toilettes	Conduit Grès		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
RDC	Maison 03 - Séjour	Conduit Métal		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
RDC	Ensemble immobilier - Extérieurs	A gauche de la porte d'accès au bien, coté route.		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	OUI	JPOR		EP
RDC	Ensemble immobilier - Extérieurs	Mur Sud/Ouest de la grange. Angle grange/maison 02.		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	OUI	JPOR		EP
01	Maison 02 - Combles	Mur intérieur, pignon Sud/Est, du comble de la maison 02		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit d'air / Conduits	OUI	JPOR		EP
RDC	Ensemble immobilier - Extérieurs	Toiture maison 02.		Eléments extérieurs / Conduits en toiture et façade / Conduits de fumée en fibres-ciment	OUI	JPOR		EP
RDC	Ensemble immobilier - Extérieurs	Toiture Maison 03		Eléments extérieurs / Conduits en toiture et façade / Conduits de fumée en fibres-ciment	OUI	JPOR		EP
SOUS-SOL	Maison 02 - Cave local 01	Conduit Métal		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
SOUS-SOL	Maison 02 - Cave local 01	Contre le mur Nord/Ouest de la cave.		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	OUI	JPOR		EP
SOUS-SOL	Maison 02 - Cave local 01	A l'horizontale au milieu de la cave.		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	OUI	JPOR		EP

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR** : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **EP** : Évaluation périodique - **AC1** : Action corrective de premier niveau - **AC2** : Action corrective de second niveau - **Aucune** : Le matériau ou produit ne contenant pas d'amiante, aucune recommandation n'est à formuler.

4.3. Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA
RDC	Ensemble immobilier - Extérieurs	Mur Sud/Ouest de la grange, proche desence de la cave.		Jardinière	OUI	JPOR	

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR** : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

4.4. Zones présentant des similitudes d'ouvrage :

Zone présentant des similitudes d'ouvrage	Détail de la zone	Lié au repérage	Amianté
Néant	Néant	Néant	Néant

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉCONISÉES POUR LES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

5.1. Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Ces conclusions réglementaires s'appliquent aux propriétaires :

- des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation
- des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation
- des immeubles bâtis autres que d'habitation

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Conclusion réglementaire
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.2. Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Type de recommandation
-------	------------------------	--------------	-----------	------------------------



RDC	Ensemble immobilier - Extérieurs	A gauche de la porte d'accès au bien, coté route.	Conduit de fluide / Conduits	Évaluation périodique
RDC	Ensemble immobilier - Extérieurs	Mur Sud/Ouest de la grange. Angle grange/maison 02.	Conduit de fluide / Conduits	Évaluation périodique
01	Maison 02 - Combles	Mur intérieur, pignon Sud/Est, du comble de la maison 02	Conduit d'air / Conduits	Évaluation périodique
RDC	Ensemble immobilier - Extérieurs	Toiture maison 02.	Conduits en toiture et façade / Conduits de fumée en fibres-ciment	Évaluation périodique
RDC	Ensemble immobilier - Extérieurs	Toiture Maison 03	Conduits en toiture et façade / Conduits de fumée en fibres-ciment	Évaluation périodique
SOUS-SOL	Maison 02 - Cave local 01	Contre le mur Nord/Ouest de la cave.	Conduit de fluide / Conduits	Évaluation périodique
SOUS-SOL	Maison 02 - Cave local 01	A l'horizontale au milieu de la cave.	Conduit de fluide / Conduits	Évaluation périodique

Complément d'information concernant le type de recommandation :

Évaluation périodique : Le propriétaire doit :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

5.3. Conclusions et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation, conclusion et recommandation réglementaires
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.4. Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage :

Néant -

6. ÉCARTS/ADJONCTIONS À LA NORME NF X 46-020 :

Néant

7. SIGNATURE :

Etabli le
20/06/2024
Cachet:



29 Place Mirabeau
45210 LE BIGNON-MIRABEAU
06.82.61.59.75

Siret : 912 249 307 00014 - code APE : 7120B

Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

8. REMARQUES DIVERSES :

8.1. Remarques importantes :

Immeubles en copropriété : Les ouvrages tels que les sous-faces de dalles des sous-sols, des garages, des caves, des balcons, les réseaux de canalisations d'alimentation, d'évacuation, de chauffage, les gaines techniques, de fumées, d'extraction, de ventilation, de vide-ordures, sont considérés juridiquement comme des parties communes. Il en est de même pour tous les ouvrages mentionnés comme parties communes au règlement de copropriété. Ces composants ne font pas partie du présent repérage, même s'ils se trouvent dans les parties privatives. Ils doivent être repérés dans le cadre obligatoire du dossier technique amiante des parties communes de l'immeuble et figurer dans la fiche récapitulative de ce dossier.

Dans le cadre de ce repérage, il n'est procédé à aucun sondage destructif (l'amiante enclouonnée n'est donc pas prise en compte), et aucun démontage d'habillage des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude n'est prévu.

Ce rapport est réalisé dans le cadre d'une vente. Il n'est pas suffisant pour évaluer les risques avant tous travaux destructifs. Ainsi ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art. R.1334-19 du Code de la Santé Publique). Il ne peut pas non plus satisfaire aux exigences du repérage avant travaux requises notamment par la législation du travail.

9. ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE N° 451200394 :

- Eléments d'information réglementaires à faire figurer dans le rapport : présent
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des flocages contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des calorifugeage contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante : sans objet

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://scdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 10 sur 24
DDT : 44 sur 141

a

- Grilles réglementaires d'évaluation des matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : 7 grille(s)
- Illustration photographique : oui
- Schéma de repérage : oui
- Rapports d'analyses du laboratoire : non
- Documents annexés au présent rapport : aucun
- Copie du certificat de compétence de l'opérateur de diagnostic : présent
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'opérateur de repérage dans sa mission : présent

ELEMENTS D'INFORMATION REGLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plutot aux situations d'usures anormales au de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données "déchets" gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 11 sur 24
DDT : 45 sur 141

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200394
Date d'évaluation	20/06/2024
Bâtiment	Maisons et dépendances
Local ou zone homogène	Ensemble immobilier - Extérieurs
Composant	Conduits

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 12 sur 24
DDT : 46 sur 141



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200394
Date d'évaluation	20/06/2024
Bâtiment	Maisons et dépendances
Local ou zone homogène	Ensemble immobilier - Extérieurs
Composant	Conduits

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 13 sur 24
DDT : 47 sur 141



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200394
Date d'évaluation	20/06/2024
Bâtiment	Maisons et dépendances
Local ou zone homogène	Maison 02 - Combles
Composant	Conduits

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 14 sur 24
DDT : 48 sur 141



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200394
Date d'évaluation	20/06/2024
Bâtiment	Maisons et dépendances
Local ou zone homogène	Ensemble immobilier - Extérieurs
Composant	Conduits de fumée en fibres-ciment

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 15 sur 24
DDT : 49 sur 141



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200394
Date d'évaluation	20/06/2024
Bâtiment	Maisons et dépendances
Local ou zone homogène	Ensemble immobilier - Extérieurs
Composant	Conduits de fumée en fibres-ciment

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 16 sur 24
DDT : 50 sur 141



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200394
Date d'évaluation	20/06/2024
Bâtiment	Maisons et dépendances
Local ou zone homogène	Maison 02 - Cave local 01
Composant	Conduits

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 17 sur 24
DDT : 51 sur 141



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200394
Date d'évaluation	20/06/2024
Bâtiment	Maisons et dépendances
Local ou zone homogène	Maison 02 - Cave local 01
Composant	Conduits

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport

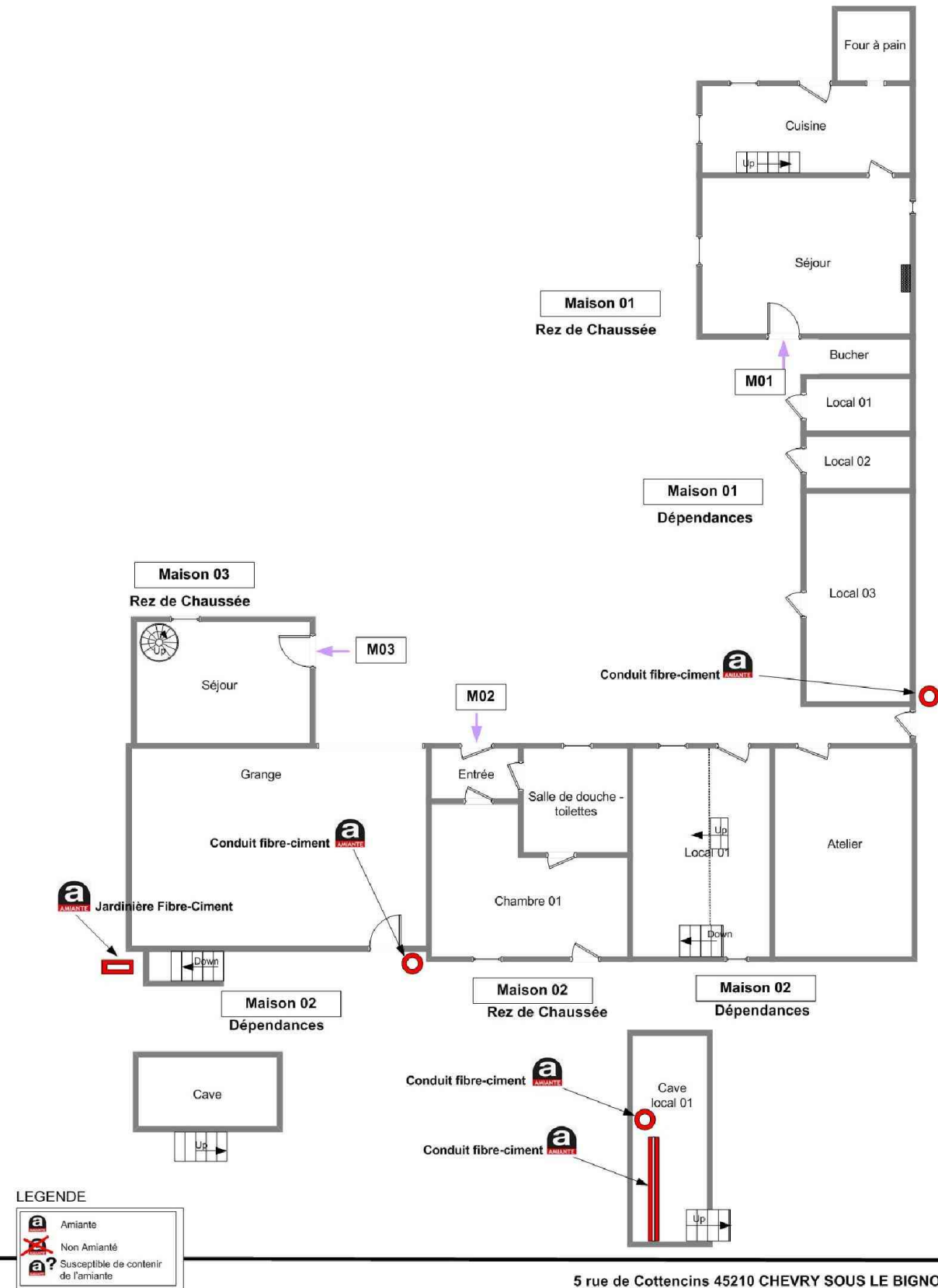


Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 18 sur 24
DDT : 52 sur 141



Croquis



Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

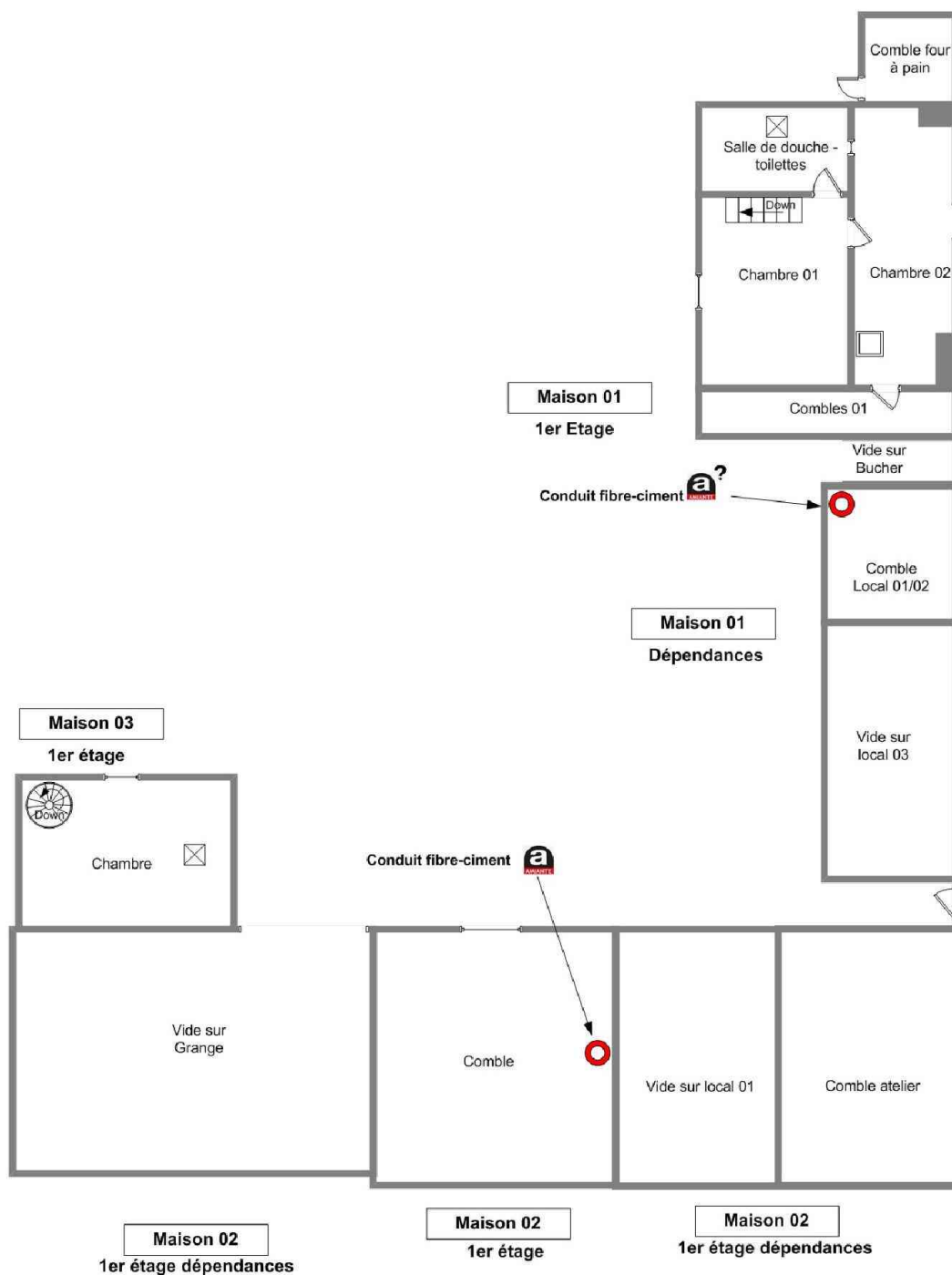
Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 19 sur 24
DDT : 53 sur 141





LEGENDE

	Amianté		Accès combles
	Non Amianté		Fenêtre de toit
	Susceptible de contenir de l'amiante		

5 rue de Cottencins 45210 CHEVRY SOUS LE BIGNON

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

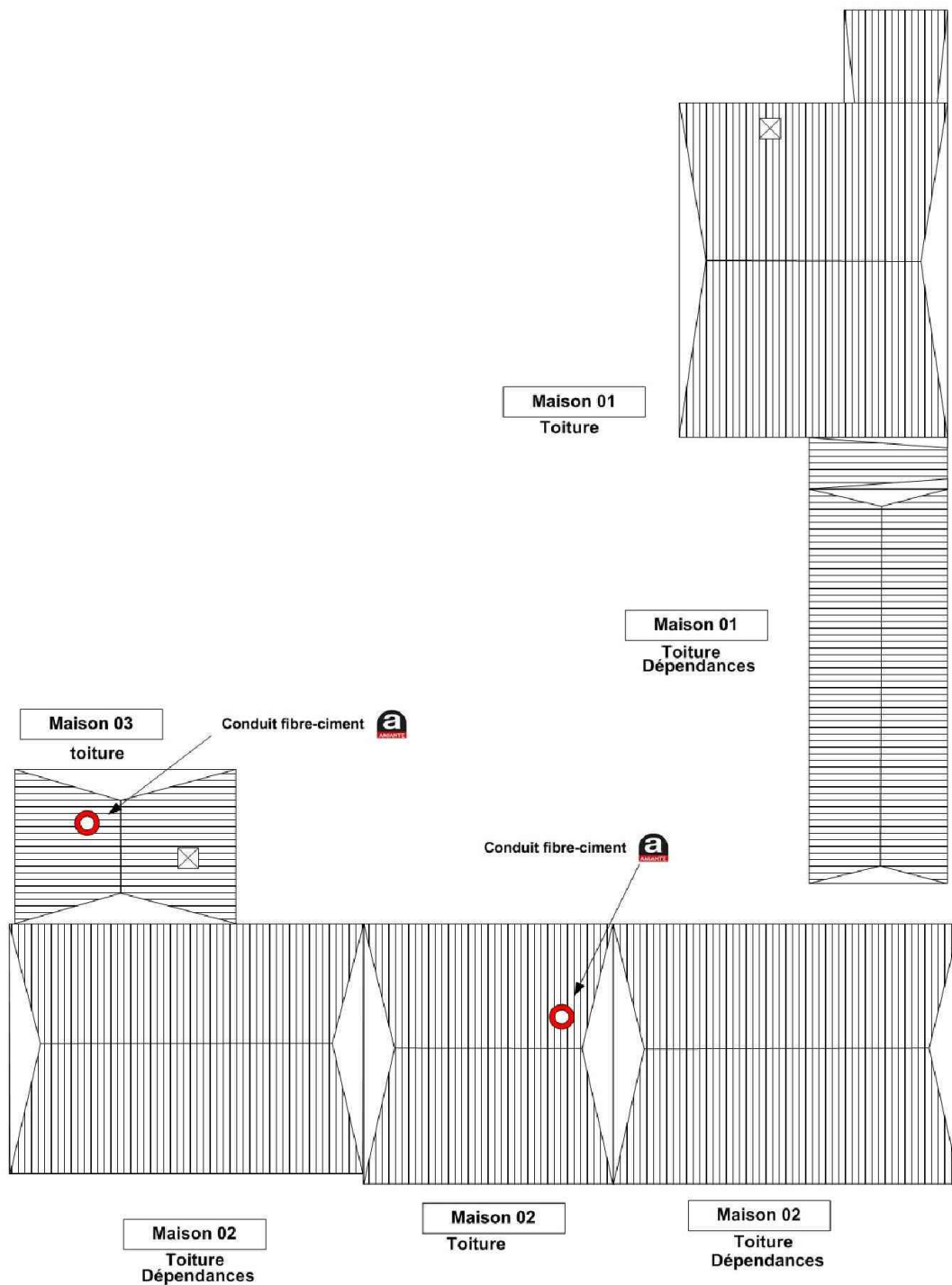
Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 20 sur 24
DDT : 54 sur 141





LEGENDE

	Amiante		Accès combles
	Non Amianté		Fenêtre de toit
	Susceptible de contenir de l'amiante		

5 rue de Cottencins 45210 CHEVRY SOUS LE BIGNON

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 21 sur 24
DDT : 55 sur 141



Rapport Photos



Exterieurs.
Conduit fibre-ciment.



Exterieurs :
Détail conduit fibre-ciment.



Exterieurs :
Mur Sud/Ouest grange ... angle grange/maison 02
Conduit fibre-ciment



Exterieurs :
Mur Sud/Ouest de la grange, proche descente de la cave.
Jardinière en fibre-ciment.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

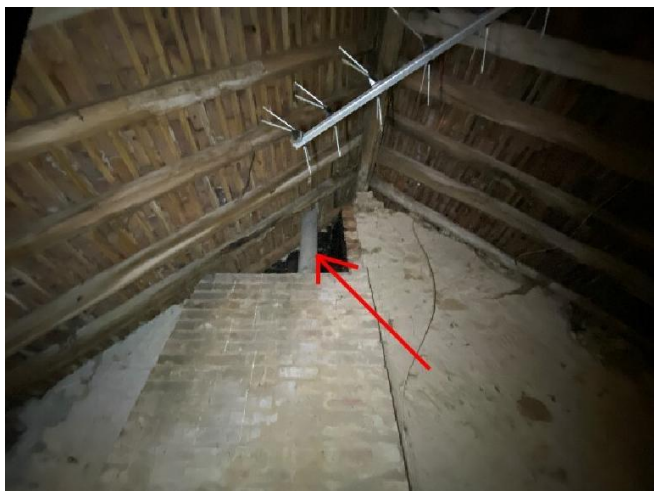
Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTÉ : 22 sur 24
DDT : 56 sur 141





Maison 02 :
Comble
Conduit fibre-ciment.



Maison 01
Comble local 01/02
Conduits non examinés.
L'accès au comble est dangereux et non sécurisé.



Exterieurs :
Toiture maison 02
Conduit fibre ciment



Exterieurs
Toiture maison 02
Détail conduit fibre-ciment.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 23 sur 24
DDT : 57 sur 141





Exterieurs :
Toiture maison 03
Conduit fibre-ciment.



Maison 02
Cave Local 01
Conduits fibres ciment.



Maison 02
Cave local 01
Conduit fibre ciment mur Nord/Ouest.



Maison 02 :
Cave local 01
Conduit fibre-ciment (à l'horizontal au milieu de la cave)

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AMIANTE : 24 sur 24
DDT : 58 sur 141





Diagnostic de Performance Énergétique

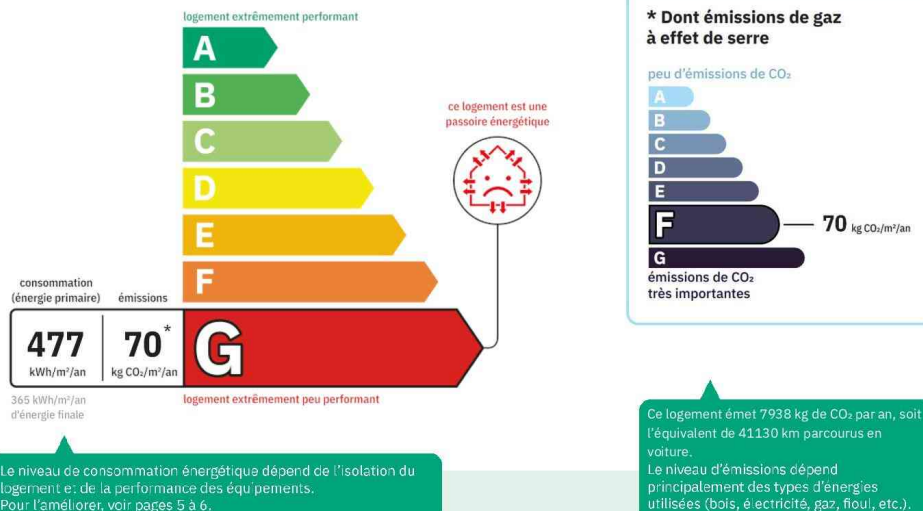
DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2445E2301480I
 établi le : 20/06/2024
 valable jusqu'au : 19/06/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

dossier n° : 451200394
 adresse : **5 RUE DES COTTENCINS 45210 CHEVRY SOUS LE BIGNON**
 type de bien : Maison
 année de construction : 1870
 surface habitable : **113.40m²**
 étage : RDC
 porte :
 lot n° :
 propriétaire : SUCCESSION MME PREVOST RENEE
 VEUVE POIRIER
 adresse : 5 RUE DES COTTENCINS 45210 CHEVRY SOUS LE BIGNON

Performance énergétique et climatique



Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



entre **3300€** et **4540€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
 voir p.3

Informations diagnostiqueur
SC Diag
 29 place Mirabeau,
 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 N° SIRET : 912 249 307 00014
 diagnostiqueur : Stephan Costerg

tel : 06 82 61 59 75
 email : stephan.costerg@bc2e.com
 n° de certification : 748
 org.de certification : LCP

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE. Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD), l'ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou d'une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contact» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr>).

Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : <https://scdiag.bc2e.com>
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport

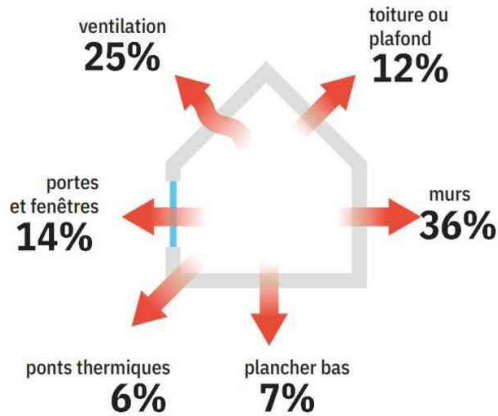


Rapport

n° de rapport : 451200394
 DPE : 1 sur 24
 DDT : 59 sur 141



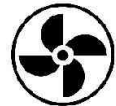
Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

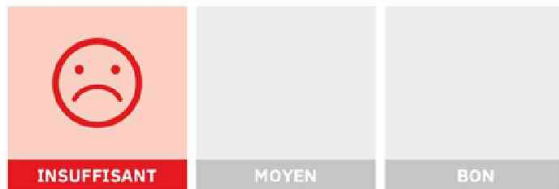


Système de ventilation en place

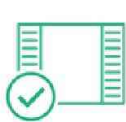


Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :

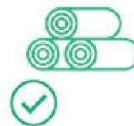


Faites isoler la toiture de votre logement

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte)

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :



chauffage au bois

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



réseau de chaleur vertueux



géothermie



Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	électricité	18748 (8151 é.f.)	entre 1150 € et 1570 €	34%
chauffage	gaz	30272 (30272 é.f.)	entre 1860 € et 2530 €	56%
eau chaude sanitaire	électricité	2501 (1088 é.f.)	entre 150 € et 210 €	5%
eau chaude sanitaire	gaz	1408 (1408 é.f.)	entre 80 € et 120 €	3%
refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0 € et 0 €	0%
éclairage	électricité	475 (206 é.f.)	entre 20 € et 40 €	1%
auxiliaire	électricité	787 (342 é.f.)	entre 40 € et 70 €	1%
énergie totale pour les usages recensés :		54 191 kWh (41 467 kWh é.f.)	entre 3 300 € et 4 540 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 116ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

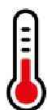
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -18% sur votre facture **soit -648€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

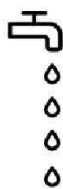
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 116ℓ/jour
d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ

48ℓ consommés en moins par jour,
c'est -27% sur votre facture **soit -78€ par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr








Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Nord Ouest, Sud Est, Nord Est en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur paroi extérieure Murs Sud Ouest, Nord Ouest, Sud Est en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur paroi extérieure, avec isolation intérieure Murs Nord Est, Sud Est en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur local non chauffé non accessible, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Planchers de type inconnu donnant sur plancher sur terre-plein, non isolé	moyenne
 toiture/plafond	Plafond inconnu donnant sur local non chauffé non accessible, isolé Combles aménagés sous rampant donnant sur paroi extérieure, isolé	insuffisante
 portes et fenêtre	Portes en bois avec 30-60% de vitrage simple Portes en bois opaque pleine Fenêtres battantes bois ou bois métal, simple vitrage et volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm) Fenêtres battantes bois ou bois métal et double vitrage Fenêtres battantes bois ou bois métal, simple vitrage et jalousie accordéon Fenêtres battantes bois ou bois métal, simple vitrage avec survitrage et volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)	insuffisante







Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique (système individuel) Chaudière gaz standard (Année: 1991, Energie: Gaz) Emetteur(s): Radiateur Installation de chauffage seul classique (système individuel) Générateur à effet joule direct (Energie: Electricité) Emetteur(s): Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
 pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur Générateur avec régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Production par chaudière gaz, fioul, bois installé en 2000, non bouclé, de type instantané (système individuel) Ballon électrique à accumulation vertical Autres ou inconnue, non bouclé, de type accumulé (système individuel)
 climatisation	Sans objet
 ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres



Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement
 circuit de chauffage	Faire désembouer le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport**Rapport**

n° de rapport : 451200394
DPE : 5 sur 24
DDT : 63 sur 141



Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels montant estimé : 41240 à 55800€

lot	description	performance recommandée
toiture et combles	Isolation des planchers haut par le dessous (ITI 30cm)	
murs	Isolation des murs par l'extérieur (ITE 18cm)	
portes et fenêtres	Installation de fenêtres triple-vitrage VPE 4/20/4	
portes et fenêtres	Installation de porte d'entrée avec $Ud \leq 1.0 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$	$Ud \leq 1.0 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
ventilation	Installation d'une VMC Hygro B	
eau chaude sanitaire	Installation d'un chauffe-eau thermodynamique dernière génération	

2 Les travaux à envisager montant estimé : 7220 à 9780€

lot	description	performance recommandée
chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Air réversible (SCOP = 3.9)	SCOP = 3.9

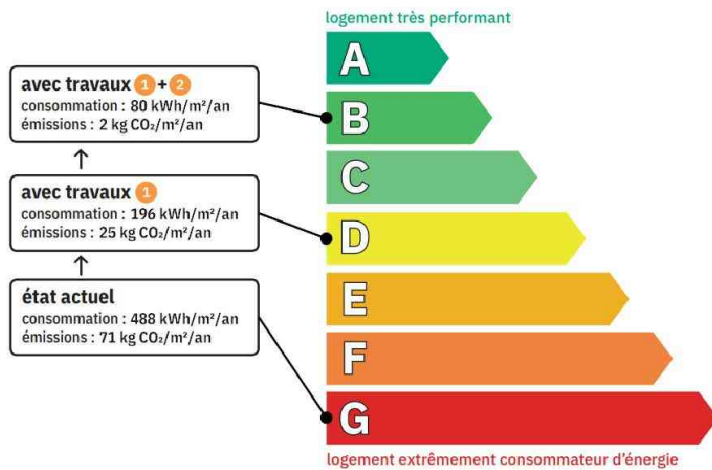
Commentaires :

Aucun commentaire utile sur les recommandations

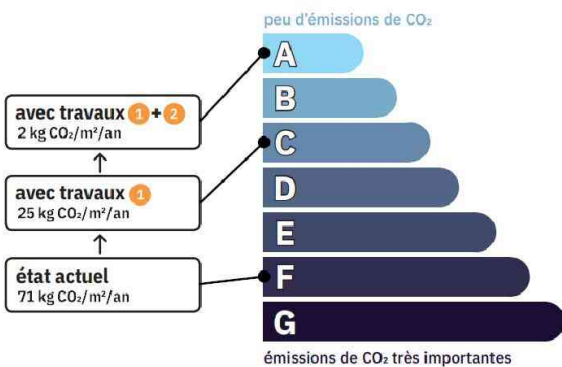


Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
DPE : 7 sur 24
DDT : 65 sur 141



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP,
23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANEJAN

référence du logiciel validé : WinDPE v3

référence du DPE : 451200394

date de visite du bien : 20/06/2024

invariant fiscal du logement : NC

référence de la parcelle cadastrale : 000C335 1171 1173

méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 1.4.25.1)

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

Aucun document de fournis.

Le rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières n'est pas joint au DPE.

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergies que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyen des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par l'arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	📍 Observé/mesuré	45210
altitude	🌐 données en ligne	120m
type de bien	📍 Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	≈ Estimé	1870
période de construction	≈ Estimé	Jusqu'à 1948
surface habitable	📍 Observé / mesuré	113.40m ²
nombre de niveaux	📍 Observé / mesuré	2
hauteur moyenne sous plafond	📍 Observé / mesuré	2.50m

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
DPE : 8 sur 24
DDT : 66 sur 141



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe	plancher bas 1	surface	🕒 Observé/mesuré	45.29
		type	🕒 Observé/mesuré	Plancher inconnu
		isolation	🕒 Observé/mesuré	Non
		périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	🕒 Observé/mesuré	24.90
		inertie	🕒 Observé/mesuré	Lourde
		mitoyenneté	🕒 Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
		coefficient de déperdition (b)		1
	plancher bas 2	surface	🕒 Observé/mesuré	34.12
		type	🕒 Observé/mesuré	Plancher inconnu
		isolation	🕒 Observé/mesuré	Non
périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol		🕒 Observé/mesuré	17.53	
inertie		🕒 Observé/mesuré	Lourde	
mitoyenneté		🕒 Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein	
coefficient de déperdition (b)			1	
toiture / plafond 1	surface totale (m²)	🕒 Observé/mesuré	32.96	
	surface opaque (m²)	🕒 Observé/mesuré	32.96 (surface des menuiseries déduite)	
	type	🕒 Observé/mesuré	Plafond inconnu	
	type de toiture	🕒 Observé/mesuré	Combles perdus	
	isolation	🕒 Observé/mesuré	Oui	
	type isolation	❌ Valeur par défaut	ITE	
	épaisseur isolant	🕒 Observé/mesuré	Inconnue	
	année d'isolation	❌ Valeur par défaut	Inconnue	
	inertie	🕒 Observé/mesuré	Légère	
	mitoyenneté	🕒 Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible	
toiture / plafond 2	surface totale (m²)	🕒 Observé/mesuré	7.94	
	surface opaque (m²)	🕒 Observé/mesuré	7.27 (surface des menuiseries déduite)	
	type	🕒 Observé/mesuré	Combles aménagés sous rampant	
	type de toiture	🕒 Observé/mesuré	Combles aménagés	
	isolation	🕒 Observé/mesuré	Oui	
	type isolation	❌ Valeur par défaut	ITE	
	épaisseur isolant	🕒 Observé/mesuré	Inconnue	
	année d'isolation	❌ Valeur par défaut	Inconnue	
	inertie	🕒 Observé/mesuré	Légère	
	mitoyenneté	🕒 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
toiture / plafond 3	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m²)	🕒 Observé/mesuré	9	
	surface opaque (m²)	🕒 Observé/mesuré	9 (surface des menuiseries déduite)	
	type	🕒 Observé/mesuré	Plafond bois sur solives bois	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	toiture / plafond 3 (suite)	type de toiture	🕒 Observé/mesuré	Combles perdus
		isolation	🕒 Observé/mesuré	Non
		inertie	🕒 Observé/mesuré	Légère
		type de local non chauffé	🕒 Observé/mesuré	Combles très faiblement ventilés
		surface Aiu	🕒 Observé/mesuré	23.41
		isolation Aiu	🕒 Observé/mesuré	Oui
		surface Aue	🕒 Observé/mesuré	24.27
		isolation Aue	🕒 Observé/mesuré	Oui
		coefficient de déperdition (b)		0.65
	toiture / plafond 4	surface totale (m²)	🕒 Observé/mesuré	34.12
		surface opaque (m²)	🕒 Observé/mesuré	34.12 (surface des menuiseries déduite)
		type	🕒 Observé/mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
		type de toiture	🕒 Observé/mesuré	Combles perdus
		isolation	🕒 Observé/mesuré	Non
		inertie	🕒 Observé/mesuré	Légère
		type de local non chauffé	🕒 Observé/mesuré	Combles fortement ventilés
		surface Aiu	🕒 Observé/mesuré	34.12
		isolation Aiu	🕒 Observé/mesuré	Non
		surface Aue	🕒 Observé/mesuré	75.28
		isolation Aue	🕒 Observé/mesuré	Non
		coefficient de déperdition (b)		0.9
	mur 1	surface totale (m²)	🕒 Observé/mesuré	10.01
		surface opaque (m²)	🕒 Observé/mesuré	8.38 (surface des menuiseries déduite)
		type	🕒 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		épaisseur moyenne (cm)	🕒 Observé/mesuré	45
		isolation	🕒 Observé/mesuré	Inconnu
		année de construction / rénovation	❌ Valeur par défaut	Inconnue
		inertie	🕒 Observé/mesuré	Lourde
orientation		🕒 Observé/mesuré	Nord Ouest	
plancher bas associé		🕒 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
mitoyenneté		🕒 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)			1	
mur 2		surface totale (m²)	🕒 Observé/mesuré	13.98
	surface opaque (m²)	🕒 Observé/mesuré	12.13 (surface des menuiseries déduite)	
	type	🕒 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	épaisseur moyenne (cm)	🕒 Observé/mesuré	45	
	isolation	🕒 Observé/mesuré	Oui	
	type isolation	❌ Valeur par défaut	ITI	
	épaisseur isolant	🕒 Observé/mesuré	2	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 2 (suite)	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Ouest
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	10.01
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	9.55 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
mur 3	épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	❌ Valeur par défaut	Inconnue
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	7.26
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	6.5 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
mur 4	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Inconnu
	année de construction / rénovation	❌ Valeur par défaut	Inconnue
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	5.08
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
mur 5	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Est
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible
	coefficient de déperdition (b)		0.95



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	mur 6	surface totale (m ²)	🔍 Observé/mesuré	9.73		
		surface opaque (m ²)	🔍 Observé/mesuré	6.99 (surface des menuiseries déduite)		
		type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu		
		épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45		
		isolation	🔍 Observé/mesuré	Inconnu		
		année de construction / rénovation	❌ Valeur par défaut	Inconnue		
		inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde		
		orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Est		
		plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu		
		mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure		
		coefficient de déperdition (b)		1		
		enveloppe (suite)	mur 7	surface totale (m ²)	🔍 Observé/mesuré	7.26
surface opaque (m ²)	🔍 Observé/mesuré			5.53 (surface des menuiseries déduite)		
type	🔍 Observé/mesuré			Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu		
épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré			45		
isolation	🔍 Observé/mesuré			Inconnu		
année de construction / rénovation	❌ Valeur par défaut			Inconnue		
inertie	🔍 Observé/mesuré			Lourde		
orientation	🔍 Observé/mesuré			Nord Ouest		
plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré			Plancher bas 1 - Plancher inconnu		
mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré			Paroi extérieure		
coefficient de déperdition (b)				1		
enveloppe (suite)	mur 8			surface totale (m ²)	🔍 Observé/mesuré	5.11
		type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu		
		épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45		
		isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui		
		épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	5		
		inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère		
		orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Est		
		mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure		
		coefficient de déperdition (b)		1		
		enveloppe (suite)	mur 9	surface totale (m ²)	🔍 Observé/mesuré	3.89
				type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
				épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
isolation	🔍 Observé/mesuré			Oui		
épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré			5		
inertie	🔍 Observé/mesuré			Légère		
orientation	🔍 Observé/mesuré			Nord Ouest		



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	mur 9 (suite)	mitoyenneté	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
	mur 10	surface totale (m ²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	10.97
		surface opaque (m ²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	9 (surface des menuiseries déduite)
		type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		épaisseur moyenne (cm)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	45
		isolation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Oui
		type isolation	<input checked="" type="radio"/> Valeur par défaut	ITI
		épaisseur isolant	<input type="radio"/> Observé/mesuré	5
		inertie	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Légère
		orientation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Nord Ouest
		mitoyenneté	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	mur 11	coefficient de déperdition (b)		1
		surface totale (m ²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	14.41
		surface opaque (m ²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	12.97 (surface des menuiseries déduite)
		type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Cloison de plâtre
épaisseur moyenne (cm)		<input type="radio"/> Observé/mesuré	5 à +	
isolation		<input type="radio"/> Observé/mesuré	Non	
inertie		<input type="radio"/> Observé/mesuré	Légère	
orientation		<input type="radio"/> Observé/mesuré	Sud Ouest	
type de local non chauffé		<input type="radio"/> Observé/mesuré	Combles très faiblement ventilés	
surface Aiu		<input type="radio"/> Observé/mesuré	23.41	
isolation Aiu		<input type="radio"/> Observé/mesuré	Oui	
surface Aue		<input type="radio"/> Observé/mesuré	24.27	
isolation Aue		<input type="radio"/> Observé/mesuré	Oui	
coefficient de déperdition (b)			0.65	
mur 12	surface totale (m ²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	15.21	
	surface opaque (m ²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	13.28 (surface des menuiseries déduite)	
	type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	45	
	isolation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Oui	
	type isolation	<input checked="" type="radio"/> Valeur par défaut	ITI	
	épaisseur isolant	<input type="radio"/> Observé/mesuré	3	
	inertie	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Légère	
	orientation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Sud Est	
	mitoyenneté	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure	
mur 13	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m ²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	4.65	
	type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Cloison de plâtre	



Fiche technique du logement (suite)

mur 13 (suite)	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	5 à +
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible
	coefficient de déperdition (b)		0.95
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	13.43
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	9.83 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
mur 14	doublage		De nature indéterminée
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	4.67
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en briques creuses
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	23
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
mur 15	doublage		De nature indéterminée
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	10.18
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en briques creuses
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	23
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
mur 16	doublage		De nature indéterminée
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	12.9
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	9 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	mur 17	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré
surface opaque (m²)		🔍 Observé/mesuré	9 (surface des menuiseries déduite)
type		🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu

enveloppe (suite)

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
DPE : 14 sur 24
DDT : 72 sur 141



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	mur 17 (suite)	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50
		isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
		doublage		De nature indéterminée
		inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
		orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Ouest
		plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
		mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
	mur 18	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	15.02
		type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50
		isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
		doublage		De nature indéterminée
		inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
		orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est
mitoyenneté		🔍 Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible	
porte 1 (Porte sur Mur 2)	coefficient de déperdition (b)		0.95	
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1	
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.85	
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple	
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5	
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel	
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
porte 2 (Porte sur Mur 6)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1	
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.74	
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple	
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5	
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel	
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
porte 3 (Porte sur Mur 11)	coefficient de déperdition (b)		1	
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1	
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.44	
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	porte 3 (Porte sur Mur 11) (suite)	largeur du dormant	🕒 Observé/mesuré	5
		localisation	🕒 Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	🕒 Observé/mesuré	Sans retour
		mur affilié	🕒 Observé/mesuré	Mur 11 - Cloison de plâtre
		type de local non chauffé	🕒 Observé/mesuré	Combles très faiblement ventilés
		surface Aiu	🕒 Observé/mesuré	23.41
		isolation Aiu	🕒 Observé/mesuré	Oui
		surface Aue	🕒 Observé/mesuré	24.27
		isolation Aue	🕒 Observé/mesuré	Oui
		coefficient de déperdition (b)		0.65
	porte 4 (Porte sur Mur 14)	nombre	🕒 Observé/mesuré	1
		surface	🕒 Observé/mesuré	1.92
		type	🕒 Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple
		largeur du dormant	🕒 Observé/mesuré	5
		localisation	🕒 Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	🕒 Observé/mesuré	Sans retour
		mur affilié	🕒 Observé/mesuré	Mur 14 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		mitoyenneté	🕒 Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
		porte 5 (Porte sur Mur 17)	nombre	🕒 Observé/mesuré
	surface		🕒 Observé/mesuré	2.36
	type		🕒 Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple
	largeur du dormant		🕒 Observé/mesuré	5
	localisation		🕒 Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant		🕒 Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié		🕒 Observé/mesuré	Mur 17 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	mitoyenneté		🕒 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)			1
	fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)		nombre	🕒 Observé/mesuré
		surface	🕒 Observé/mesuré	1.63
		type	🕒 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant	🕒 Observé/mesuré	5
		localisation	🕒 Observé/mesuré	En tunnel
retour isolant		🕒 Observé/mesuré	Sans retour	
type de paroi		🕒 Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
type de vitrage		🕒 Observé/mesuré	Simple vitrage	
inclinaison		🕒 Observé/mesuré	Vertical	
type de volets		🕒 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)	
orientation		🕒 Observé/mesuré	Nord Ouest	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1) (suite)	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.46
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage	
fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 3)	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	30° <= <60°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.76
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel	
retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage	
inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical	
type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)	
orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est	
type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 4)	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	30° <= <60°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 6)	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
		nombre	🔍 Observé/mesuré	1
		surface	🔍 Observé/mesuré	1.00
		type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
		localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical	
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Est	
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène	
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°	
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 7)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
surface		🔍 Observé/mesuré	1.73	
type		🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	
largeur du dormant		🔍 Observé/mesuré	5	
localisation		🔍 Observé/mesuré	En tunnel	
retour isolant		🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
type de paroi		🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
type de vitrage		🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage	
inclinaison		🔍 Observé/mesuré	Vertical	
type de volets		🔍 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)	
orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Ouest		
type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun		
type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène		
hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°		
mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu		
donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure		
coefficient de déperdition (b)		1		
fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Plancher haut 2)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1	
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.67	
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Plancher haut 2)	largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5
		localisation	⓪ Observé/mesuré	Au nu extérieur
		retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	⓪ Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	⓪ Observé/mesuré	6
		remplissage	⓪ Observé/mesuré	Inconnu
		orientation	⓪ Observé/mesuré	Nord Est
		type de masques proches	⓪ Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	⓪ Observé/mesuré	Homogène
		hauteur de l'angle	⓪ Observé/mesuré	15° <= <30°
	mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Plancher haut 2 - Combles aménagés sous rampant	
	donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 10)	nombre	⓪ Observé/mesuré	1
		surface	⓪ Observé/mesuré	1.97
		type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5
localisation		⓪ Observé/mesuré	En tunnel	
retour isolant		⓪ Observé/mesuré	Sans retour	
type de paroi		⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
type de vitrage		⓪ Observé/mesuré	Simple vitrage	
inclinaison		⓪ Observé/mesuré	Vertical	
type de volets		⓪ Observé/mesuré	Jalousie accordéon	
orientation		⓪ Observé/mesuré	Nord Ouest	
type de masques proches		⓪ Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains		⓪ Observé/mesuré	Homogène	
hauteur de l'angle	⓪ Observé/mesuré	60° <= <90°		
mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 10 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu		
donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure		
coefficient de déperdition (b)		1		
fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 12)	nombre	⓪ Observé/mesuré	1	
	surface	⓪ Observé/mesuré	1.93	
	type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	
	largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5	
	localisation	⓪ Observé/mesuré	En tunnel	
	retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 12) (suite)	type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	⓪ Observé/mesuré	Jalousie accordéon
	orientation	⓪ Observé/mesuré	Sud Est
	type de masques proches	⓪ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⓪ Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	⓪ Observé/mesuré	60° <= <90°
	mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 12 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	⓪ Observé/mesuré	1
	surface	⓪ Observé/mesuré	1.68
type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	
largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5	
localisation	⓪ Observé/mesuré	En tunnel	
retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour	
type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Simple vitrage avec survitrage	
inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical	
fenêtres / baie 9 (Fenêtre sur Mur 14)	épaisseur lame d'air	⓪ Observé/mesuré	20
	remplissage	⓪ Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	⓪ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	⓪ Observé/mesuré	Sud Est
	type de masques proches	⓪ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⓪ Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	⓪ Observé/mesuré	60° <= <90°
	mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 14 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	⓪ Observé/mesuré	1
	surface	⓪ Observé/mesuré	1.54
	type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5	
localisation	⓪ Observé/mesuré	En tunnel	
retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour	
type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Simple vitrage avec survitrage	
inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical	
fenêtres / baie 10 (Fenêtre sur Mur 17)			



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 10 (Fenêtre sur Mur 17) (suite)	épaisseur lame d'air	🕒 Observé/mesuré	20
	remplissage	🕒 Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	🕒 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	🕒 Observé/mesuré	Sud Ouest
	type de masques proches	🕒 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🕒 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🕒 Observé/mesuré	60° <= <90°
	mur/plancher haut affilié	🕒 Observé/mesuré	Mur 17 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🕒 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
pont thermique 1	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 1
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	4.35
pont thermique 2	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 1
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	6.08
pont thermique 3	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	4.35
pont thermique 4	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher bas 1
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	3
pont thermique 5	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 5 / Plancher bas 1
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	2.1
pont thermique 6	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 6 / Plancher bas 1
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	4.02
pont thermique 7	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 7 / Plancher bas 1
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	3
pont thermique 8	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 14 / Plancher bas 1
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	5.55
pont thermique 9	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 15 / Plancher bas 1
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	1.93
pont thermique 10	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 16 / Plancher bas 1
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	4.33
pont thermique 11	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 17 / Plancher bas 1
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	5.49
pont thermique 12	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 2 / Porte 1
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	5
pont thermique 13	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 6 / Porte 2
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	4.79
pont thermique 14	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 11 / Porte 3
	Longueur	🕒 Observé/mesuré	4.8
pont thermique 15	type de liaison	🕒 Observé/mesuré	Mur 14 / Porte 4



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

pont thermique 15 (suite)	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.32
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 17 / Porte 5
pont thermique 16	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.69
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
pont thermique 17	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.26
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 2
pont thermique 18	Longueur	⓪ Observé/mesuré	3.02
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 3
pont thermique 19	Longueur	⓪ Observé/mesuré	3.58
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 6 / Fenêtre 4
pont thermique 20	Longueur	⓪ Observé/mesuré	4.06
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 7 / Fenêtre 5
pont thermique 21	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.38
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 10 / Fenêtre 7
pont thermique 22	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.62
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 12 / Fenêtre 8
pont thermique 23	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.56
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 14 / Fenêtre 9
pont thermique 24	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.36
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 17 / Fenêtre 10
pont thermique 25	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.12
	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 17 / Fenêtre 10
système de ventilation 1	Type	⓪ Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	façade exposées	⓪ Observé / mesuré	plusieurs
	type d'installation	⓪ Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	⓪ Observé/mesuré	79.28
	générateur type	⓪ Observé/mesuré	Chaudière gaz standard
	énergie utilisée	⓪ Observé/mesuré	Gaz
	température distribution	⓪ Observé/mesuré	Haute/Autre émetteurs avant 1981
	générateur année installation	⓪ Observé/mesuré	1991
	régulation	⓪ Observé/mesuré	Oui
	régulation installation type	⓪ Observé/mesuré	Radiateur eau chaude sans robinet thermostatique
systèmes de chauffage / Installation 1	émetteur type	⓪ Observé/mesuré	Radiateur
	émetteur année installation	⓪ Observé/mesuré	1980
	distribution type	⓪ Observé/mesuré	Individuel eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) non isolé
	en volume habitable	⓪ Observé/mesuré	Oui
	numéro d'intermittence		1
	émetteur	⓪ Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	⓪ Observé/mesuré	Mixte
	nombre de niveau chauffé	⓪ Observé/mesuré	2



Fiche technique du logement (suite)

systèmes de chauffage / Installation 2	type d'installation	🕒 Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique	
	surface chauffée	🕒 Observé/mesuré	34.12	
	générateur type	🕒 Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct	
	énergie utilisée	🕒 Observé/mesuré	Electricité	
	régulation installation type	🕒 Observé/mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***	
	émetteur type	🕒 Observé/mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***	
	émetteur année installation	🕒 Observé/mesuré	1970	
	distribution type	🕒 Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution	
	en volume habitable	🕒 Observé/mesuré	Oui	
	numéro d'intermittence		2	
	émetteur	🕒 Observé/mesuré	Principal	
	fonctionnement ecs	🕒 Observé/mesuré	Chauffage seul	
	nombre de niveau chauffé	🕒 Observé/mesuré	2	
	équipement pilotage 1	numéro		1
		équipement	🕒 Observé/mesuré	Absent
chauffage type		🕒 Observé/mesuré	Central individuel	
régulation pièce par pièce		🕒 Observé/mesuré	Sans	
système		🕒 Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur	
pilotage 2	numéro		2	
	équipement	🕒 Observé/mesuré	Absent	
	chauffage type	🕒 Observé/mesuré	Divisé	
	régulation pièce par pièce	🕒 Observé/mesuré	Avec	
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	production type	🕒 Observé/mesuré	Production par chaudière gaz mixte	
	installation type	🕒 Observé/mesuré	Individuelle	
	localisation	🕒 Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës	
	énergie	🕒 Observé/mesuré	Gaz	
	chaudière type	🕒 Observé/mesuré	Standard	
	ancienneté	🕒 Observé/mesuré	2000	
	regulation	🕒 Observé/mesuré	Oui	
	bouclage réseau	🕒 Observé/mesuré	Non bouclé	
	type de production d'ecs	🕒 Observé/mesuré	instantanée	
	générateur de chauffage associé	🕒 Observé/mesuré	Générateur 1	
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 2	nombre de niveau	🕒 Observé/mesuré	2	
	Pn saisi	🕒 Observé/mesuré	24	
	production type	🕒 Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Autres ou inconnue	
	installation type	🕒 Observé/mesuré	Individuelle	
	localisation	🕒 Observé/mesuré	Hors volume habitable et pièces alimentées contiguës	
	volume ballon (L)	🕒 Observé/mesuré	50	
	énergie	🕒 Observé/mesuré	Electrique	



Fiche technique du logement (suite)

systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 2 (suite)	bouclage réseau	🔍 Observé/mesuré	Non bouclé
	type de production d'ecs	🔍 Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	🔍 Observé/mesuré	1

équipement (suite)

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
DPE : 24 sur 24
DDT : 82 sur 141





Audit Énergétique Réglementaire

Audit énergétique


N° audit : A24450071296V
date de visite : 20/06/2024
date d'établissement : 26/06/2024
valable jusqu'au : 19/06/2029
identifiant fiscal du logement : NC

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement

dossier n° : 451200394
adresse : **5 RUE DES COTTENCINS 45210 CHEVRY SOUS LE BIGNON**
type de bien : Maison
année de construction : 1870
surface habitable : 113.40 m²
Département : LOIRET
propriétaire : SUCCESSION MME PREVOST RENEE
VEUVE POIRIER
adresse du propriétaire : 5 RUE DES COTTENCINS 45210 CHEVRY SOUS LE BIGNON
commanditaire :

N° cadastre : 000C335 1171 1173
nombre de niveaux : 2
altitude : 120 m

 **État initial du bâtiment**
p.3

 **Scénario de travaux en un clin d'oeil** p.10

Scénario 1 "rénovation en une fois"

Scénario 02 p.12



Scénario 2 "rénovation par étapes"

Scénario 03 p.17



 **Les principales phases du parcours de rénovation énergétique** p.26

 **Lexique et définitions** p.27

Informations auditeur

SC Diag
29 place Mirabeau, 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
auditeur : Stephan Costerg
tel : 06 82 61 59 75
email : stephan.costerg@bc2e.com

N° SIRET : 912 249 307 00014
N° de certification : AE748
org.de certification : LCP
logiciel : WinDpeV3

Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique
À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://scdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 1 sur 44
DDT : 83 sur 141



Objectif de cet audit

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de ce logement.



Cet audit énergétique peut être utilisé comme justificatif pour le bénéfice des aides à la rénovation, telles que MaPrimeRénov¹ et les Certificats d'Économie d'Énergie. Par ailleurs, la réalisation d'un audit énergétique est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique ou environnementale F ou G, conformément à la loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique). Cet audit a été réalisé conformément aux exigences réglementaires, il peut donc être utilisé pour respecter cette obligation. L'audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant de réaliser une rénovation performante, correspondant à l'atteinte de la classe A ou B, ou de la classe C pour les passoires énergétiques, sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales. Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement?



Rénover au bon moment

→ L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.



Profiter des aides financières disponibles

→ L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.



Vivre dans un logement de qualité

→ Un logement correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air.



Réduire les factures d'énergie

→ L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.



Contribuer à atteindre la neutralité carbone

→ En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO₂ (source : Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos bâtiments en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone !



Louer plus facilement votre bien

→ Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement, en valorisant la qualité du bâtiment et la maîtrise des charges.
→ Vous vous prémunissez également des interdictions progressives de location des logements les plus énergivores.



Donner de la valeur à votre bien

→ En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années.



État initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.
 Réf du DPE (si utilisé) : 2445E2301480I

Performance énergétique et environnementale actuelle du logement

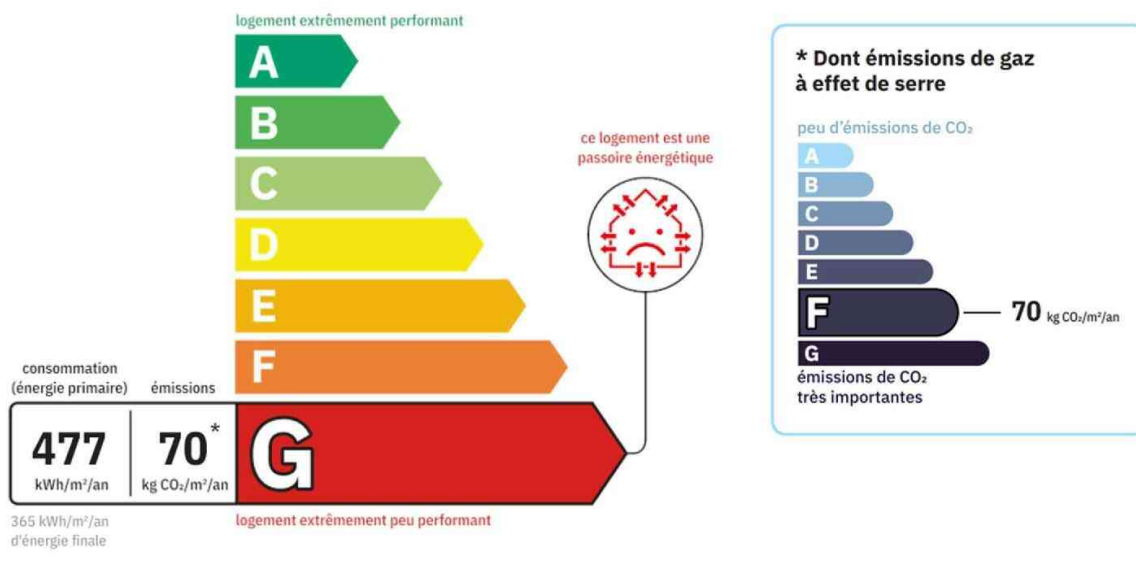
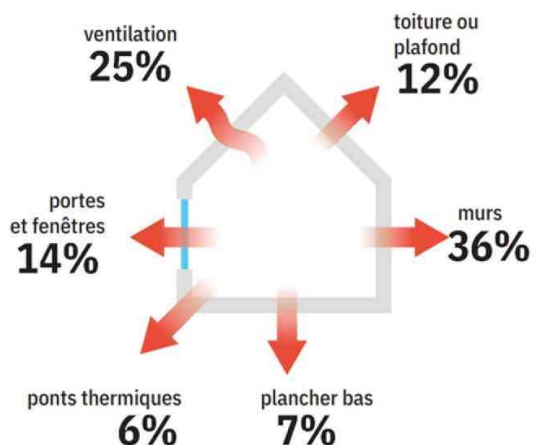


Schéma de déperdition de chaleur



Coefficient de déperditions thermiques = 1.38376 W/(m².K)

Coefficient de déperditions thermiques de référence = 0.40768 W/(m².K)

Confort d'été (hors climatisation)



Performance de l'isolation



Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : <https://scdiag.bc2e.com>
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 3 sur 44
 DDT : 85 sur 141



Montants et consommations annuels d'énergie

répartition des consommations kWh/m²/an EP

usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	⚡ électricité 165 ^{EP} (72 ^{EF}) 🔥 gaz 267 ^{EP} (267 ^{EF})	⚡ électricité 22 ^{EP} (10 ^{EF}) 🔥 gaz 12 ^{EP} (12 ^{EF})	0	⚡ électricité 4 ^{EP} (2 ^{EF})	⚡ électricité 7 ^{EP} (3 ^{EF})	478 ^{EP} (366 ^{EF})
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 3010€ à 4100€	de 230€ à 330€	0€	de 20€ à 40€	de 40€ à 70€	de 3300€ à 4540€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre consommations estimées et réelles

Aucun document de fournis.

Le rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières n'est pas joint au DPE.

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergies que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hivers ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyen des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par l'arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Vue d'ensemble du logement

Description du bien

	Description
nombre de niveaux	2
nombre de pièces	Rez de chaussée composé de 5 pièces. Etage composé de 3 pièces.
description des pièces	Rez de chaussée : Entrée 5.30m², séjour 27.34m², cuisine 16.74m², salle de douche toilettes 8.43m², chambre 20.39m² Etage : Chambres 13;78 et 15.83m², salle de douche toilettes 5.59m².
mitoyenneté	La chambre et la salle de douche du rez de chaussée ont un mur donnant sur un local autre que habitation.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://scdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport








Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 4 sur 44
DDT : 86 sur 141



Vue d'ensemble des équipements

type d'équipement	description	état de fonctionnement
 chauffage	Installation de chauffage seul classique (système individuel) Chaudière gaz standard (Année: 1991, Energie: Gaz) Emetteur(s): Radiateur	
	Installation de chauffage seul classique (système individuel) Générateur à effet joule direct (Energie: Electricité) Emetteur(s): Convecteur électrique NFC, NF** et NF***	
 pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur Générateur avec régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur	
 eau chaude sanitaire	Production par chaudière gaz, fioul, bois installé en 2000, non bouclé, de type instantané (système individuel) Ballon électrique à accumulation vertical Autres ou inconnue, non bouclé, de type accumulé (système individuel)	
 climatisation	Sans objet	
 ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres	Cas de dérogation.

Caractéristiques techniques, architecturales ou patrimoniales

photo	description	conseils
	Tache d'humidité sur un rampant de la salle de douche du 1er étage, début de moisissures. Certainement due à la toiture endommagée.	Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer
	Taches d'humidité au plafond d'une chambre de l'étage (facade Est) ainsi que des traces de coulures. Certainement due à des défaut dans la toiture.	Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer
	Présence de plusieurs fissures sur le plafond de l'entrée. Voir s'il y a un souci avec le plancher du comble au dessus.	Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer
	Présence de végétation sur les murs façade Sud/Ouest. Manque de quelques tuiles.	Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport








Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 5 sur 44
DDT : 87 sur 141



	<p>Présence de végétation sur la toiture. Manque de quelques tuiles, versant Nord/Es.t</p>	<p>Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer</p>
	<p>Présence de fissures sur la façade Sud/Ouest .</p>	<p>Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer</p>
	<p>Présence de végétation sur la façade Nord/Est.</p>	<p>Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer</p>

Pathologies et risques de pathologies

photo	description	conseils
	<p>Présence d'humidité sur les murs Sud, Ouest et Est du séjour.</p>	<p>Faire intervenir un spécialiste pour mettre en place un traitement</p>
	<p>Forte présence d'humidité sur les murs Ouest, Nord et Est de la cuisine.</p>	<p>Faire intervenir un spécialiste pour mettre en place un traitement</p>
	<p>Humidité sur le mur Ouest de la chambre.</p>	<p>Faire intervenir un spécialiste pour mettre en place un traitement</p>
	<p>Humidité des murs Nord et Ouest de la salle de douche du 1er étage.</p>	<p>Faire intervenir un spécialiste pour mettre en place un traitement</p>
	<p>Humidité élevée sur le mur Nord/Est de l'entrée. Présence aussi d'humidité sur le mur Nord/Ouest de l'entrée.</p>	<p>Faire intervenir un spécialiste pour mettre en place un traitement</p>

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 6 sur 44
DDT : 88 sur 141





Fort taux d'humidité sur le mur de la salle de douche donnant sur le local non chauffé.

Faire intervenir un spécialiste pour mettre en place un traitement



Humidité sur les murs Sud/Est, Sud/Ouest et Nord/Ouest de la chambre du rez de chaussée.

Faire intervenir un spécialiste pour mettre en place un traitement

Contraintes économiques

Aucune contrainte économique n'a été repérée lors de l'établissement de l'Audit Énergétique

Murs	Description	Isolation
Mur 1	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 10.01m ² , avec une isolation inconnue, orienté Nord Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 2	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 13.98m ² , avec une isolation intérieure, orienté Sud Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 3	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 10.01m ² , avec une , orienté Sud Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 4	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 7.26m ² , avec une isolation inconnue, orienté Sud Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 5	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 5.08m ² , non isolé, orienté Nord Est, donnant sur local non chauffé non accessible	INSUFFISANTE
Mur 6	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 9.73m ² , avec une isolation inconnue, orienté Nord Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 7	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 7.26m ² , avec une isolation inconnue, orienté Nord Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 8	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 5.11m ² , avec une , orienté Nord Est, donnant sur paroi extérieure	MOYENNE
Mur 9	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 3.89m ² , avec une , orienté Nord Ouest, donnant sur paroi extérieure	MOYENNE
Mur 10	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 10.97m ² , avec une isolation intérieure, orienté Nord Ouest, donnant sur paroi extérieure	MOYENNE
Mur 11	Cloison de plâtre de 14.41m ² , non isolé, orienté Sud Ouest, donnant sur combles 1	INSUFFISANTE
Mur 12	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 15.21m ² , avec une isolation intérieure, orienté Sud Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE

Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : https://scdiag.bc2e.com
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport




Rapport

n° de rapport : 451200394
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 7 sur 44
 DDT : 89 sur 141



Mur 13	Cloison de plâtre de 4.65m ² , non isolé, orienté , donnant sur local non chauffé non accessible	INSUFFISANTE
Mur 14	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 13.43m ² , non isolé, orienté Sud Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 15	Mur en briques creuses de 4.67m ² , non isolé, orienté Nord Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 16	Mur en briques creuses de 10.18m ² , non isolé, orienté Nord Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 17	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 12.90m ² , non isolé, orienté Sud Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 18	Mur en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu de 15.02m ² , non isolé, orienté Sud Est, donnant sur local non chauffé non accessible	INSUFFISANTE

 Planchers	Description	Isolation
Plancher bas 1	Plancher inconnu de 45.29m ² , non isolé, donnant sur plancher sur terre-plein	MOYENNE
Plancher bas 2	Plancher inconnu de 34.12m ² , non isolé, donnant sur plancher sur terre-plein	MOYENNE

 Toitures	Description	Isolation
Plancher haut 1	Plafond inconnu de 32.96m ² , isolé par l'extérieur, donnant sur local non chauffé non accessible	INSUFFISANTE
Plancher haut 2	Combles aménagés sous rampant de 7.94m ² , isolé par l'extérieur, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Plancher haut 3	Plafond bois sur solives bois de 9.00m ² , non isolé, donnant sur combles 1	INSUFFISANTE
Plancher haut 4	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage de 34.12m ² , non isolé, donnant sur combles 2	INSUFFISANTE

 Menuiseries	Description	Isolation
Fenêtres	Fenêtres battantes en bois ou bois métal, Simple vitrage et Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm) Fenêtres battantes en bois ou bois métal, Double vitrage Fenêtres battantes en bois ou bois métal, Simple vitrage et Jalousie accordéon Fenêtres battantes en bois ou bois métal, Simple vitrage avec survitrage et Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)	INSUFFISANTE
Portes-Fenêtres	Pas de porte-fenêtre déperditive	
Portes	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple Porte en bois opaque pleine	INSUFFISANTE



Observations de l'auditeur

Maison restée fermée longtemps,

Murs en pierres et présence d'une isolation par doublage en plaque de plâtre et polystyrène (2, 3 ou 5cm selon les pièces), cette isolation sera à retirer pour l'installation de nouveaux produits. Et permettre aux murs de "respirer", l'extérieur étant recouvert d'un enduit.

L'installation électrique présente plusieurs anomalies,

Présence sur tous les ouvrants (portes et fenêtres) de volets en bois d'une épaisseur supérieure à 22mm, à conserver.

Les Rampants sont isolés par laine de verre.

Les combles situés sur les chambres et salle de douche du 1er étage sont inaccessibles, l'accès est obstrué par l'isolation présente.

Il manque des tuiles sur la toiture.

De la végétation à poussée sur la toiture.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport**Rapport**

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 9 sur 44
DDT : 91 sur 141



Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale globale du logement <small>(conso. en kWhEP/m²/an et émissions en kg CO₂/m²/an)</small>	Économies d'énergie par rapport à l'état initial <small>(énergie primaire)</small>	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux <small>(*TTC)</small>
Avant travaux					
	477 70 G		☹️ insuffisant	de 3300€ à 4540€	
Scénario 1 "rénovation en une fois" (détails p.12)					
<ul style="list-style-type: none"> Isolation des murs Isolation de la toiture Remplacement des menuiseries extérieures Remplacement du système de ventilation Remplacement du système de chauffage Remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire 	85 2 B	- 82 % <small>(- 392 kWhEP/m²/an)</small>	😊 moyen	de 610€ à 840€	≈ 72185€

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Les coûts de travaux indiqués dans ce rapport proviennent de : Bibliothèque de travaux personnelle

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 10 sur 44
DDT : 92 sur 141



Scénario 2 "rénovation par étapes" (détails p.17)

<p>Première étape</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolation des murs • Isolation de la toiture • Remplacement des menuiseries extérieures • Remplacement du système de ventilation 		<p>- 50 % (- 239 kWhEP/m²/an)</p>	<p>moyen</p>	<p>de 1730€ à 2350€</p>	<p>≈ 51795€</p>
<p>Deuxième étape</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement du système de chauffage 		<p>- 77 % (- 367 kWhEP/m²/an)</p>	<p>moyen</p>	<p>de 820€ à 1120€</p>	<p>≈ 16840€</p>
<p>Troisième étape</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire 		<p>- 82 % (- 392 kWhEP/m²/an)</p>	<p>moyen</p>	<p>de 610€ à 840€</p>	<p>≈ 3550€</p>

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux. Les coûts de travaux indiqués dans ce rapport proviennent de : Bibliothèque de travaux personnelle**

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 11 sur 44
DDT : 93 sur 141



Scénario 1 "rénovation en une fois"

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRénov' Rénovation Globale
- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- EcoPTZ



Aides locales :

- Programme ANAH "Habiter Mieux"

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' : conseil.energie@gatinaismontargois.com
tel: 02 38 92 10 58

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
<p>Murs</p> <p>Mur 1, mur 2, mur 3, mur 4, mur 5, mur 6, mur 7, mur 8, mur 9, mur 10, mur 12, mur 13, mur 14, mur 15, mur 16, mur 17, mur 18 :</p> <p>Isolation par l'intérieur avec : laine de verre revêtue kraft pour doublage des murs (110mm R=3.7)</p> <p>Utilisation d'un placo hydrofuge dans les pièces d'eau (inclus 9€ en plus au m2). (Surface isolée : 138.79m²)</p>	<p>≈ 14157€</p>
<p>Planchers haut / Toitures</p> <p>• Toiture 3, toiture 4 :</p> <p>Laine de verre (Rouleau) (400mm, R=10.0) (ITE) (Surface isolée : 43.12m²)</p>	<p>≈ 2803€</p>
<p>Portes</p> <p>• Porte 1, porte 2, porte 4, porte 5 :</p> <p>Porte pvc avec moins avec 30-60% de double vitrage (Ud=1.4)</p>	<p>≈ 8087€</p>
<p>Fenêtres</p> <p>• Fenêtre 6 :</p> <p>Porte fenêtre 1 vantail bois, double vitrage 4/16/4 argon (Uw=1.3)</p> <p>• Fenêtre 1, fenêtre 2, fenêtre 3, fenêtre 4, fenêtre 5, fenêtre 7, fenêtre 8, fenêtre 9, fenêtre 10 :</p> <p>Fenêtre 2 vantaux pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.2)</p>	<p>≈ 6973€</p>
<p>Ventilation</p> <p>• Ventilation 1 :</p> <p>VMC SF Hygro B après 2012 pour la cuisine et la salle de douche du 1er étage.</p>	<p>≈ 500€</p>

*Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport




Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 12 sur 44
DDT : 94 sur 141





 Détails des travaux énergétiques (suite)	 Coût estimé (*TTC)
<p>Systèmes de chauffage</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Installation 1 : Pompe à chaleur double emploi ... air/eau (Scop de 4.0) pour 55m² ● Installation 2 : Pompe à chaleur air/air (Scop de 4.0) avec installation. (2 unités interieurs et une unité extérieur) 	<p>≈ 9000€</p>
<p>Systèmes d'eau chaude sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Installation 2 : Chauffe-eau thermodynamique au sol sur air ambiant/extérieur 100 litres (1200W) Salle de douche du rez de chaussée. 	<p>≈ 2400€</p>

 Détails des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
<ul style="list-style-type: none"> ● Démontage des matériel installés sur les murs (tringle à rideaux, decoration) 12 unités ● Retrais des doublages en place (138m²) ● Dépose et repose de matériel électrique. Le matériel neuf n'est pas chiffré dans ce travail et devra etre intégrer dans la refection de l'électricité globale. (28 unités) ● Dépose des radiateurs pour l'installation des doublages (5 radiateurs à eau et 2 radiateurs électrique) ● Finition et mise en peinture des plaques de plâtre (2 couches standard) ● Fourniture, mise en peinture et pose de 38ml de plinthes. ● Démontage, fourniture et pose d'une nouvelle grille de ventilation en cuisine. (obligatoire pour le gaz) ● Démontage cuisine. ● Nouvelle cuisine non chiffrée car dépendra des produits choisis. ● Démontage des matériel de salle de bain. ● Fournir et pose des nouveaux matériels non chiffré car dépendra des produits choisi. 	<p>≈ 14080€</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Reprise des maçonneries extérieur après la pose. 	<p>≈ 600€</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Reprise des maconnerie après pose des fenêtre 	<p>≈ 1350€</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● VMR pour la salle de bain toilettes du Rez de chaussée inclus ouverture du mur. ● Tirage de 2 lignes dédiées une pour la VMC et une pour la VMR avec disjoncteur. ● Création d'un caisson dans la salle de douche pour installation des gaines de la cuisine au comble. ● Mise en service tests et réglage. (pour les 2 appareils) ● Percement des plafonds et instalation des bouches cuisine et salle de douche. ● Détalonnage des portes (4 unités) ● Mise en place de modules d'entrée d'air dans les pièces sèches (5 unités) remplacement des seules tuiles nécessaireaprès installation du rejet d'air de la VMC en toiture. 	<p>≈ 3245€</p>

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**



 Détails des travaux induits (suite)	 Coût estimé (*TTC)
<ul style="list-style-type: none"> ● Desembouage du réseaux ● Fourniture et pose de radiateur acier basse temperature (4 radiateurs et un seche serviette eau chaude pour la salle de douche du 1er étage) fourniture et pose de thermostatique 4 unités ● Création de 2 dalles exterieur pour la pose des unités exterieur. ● Test, réglage et mise en service des installations. ● Modification du reseau (adaptation au nouveau radiateur et à l'isolation ITI. ● Création d'un local chaufferie dans une des dependances. (installation 01) ● Création de 2 lignes dediées pour les unité exterieurs et autres. inclus disjoncteurs. ● Démontage de la chaudière gaz mise en sécurite de l'installation gaz (modification de la tuyauterie). 	≈ 7840€
<ul style="list-style-type: none"> ● Retrais de l'ancien ballon situé dans la cave ● Adaptation des arrivées et départ d'eau ● Fourniture et pose d'une pompe de relevage pour le groupe de sécurité, inclus les pvc pour recuperer les évacuations existante. ● Création d'une dalle pour poser le ballon. 	≈ 1150€

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 14 sur 44
DDT : 96 sur 141



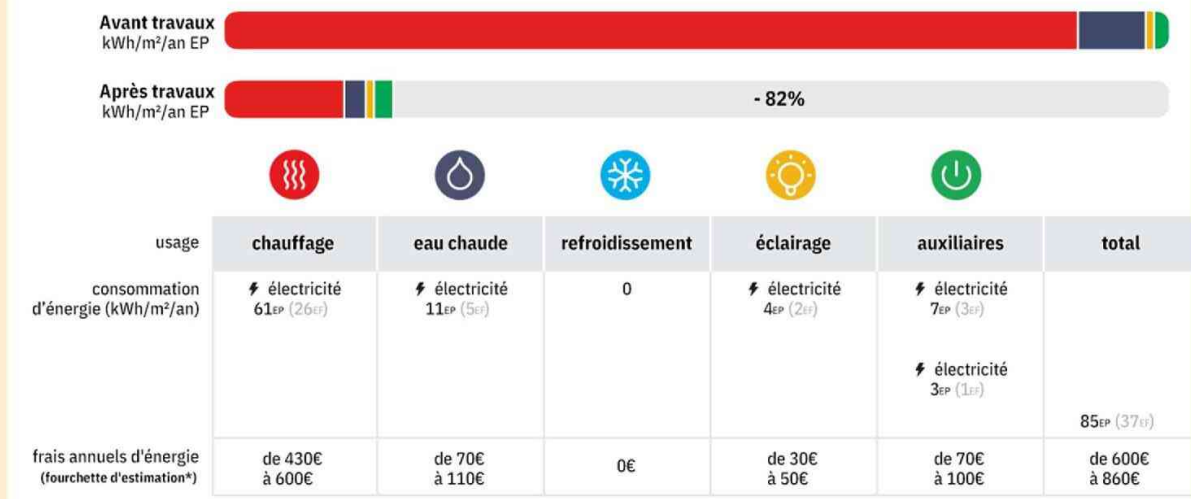
Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
 Logement correctement ventilé	- 82 % (- 392 kWhEP/m²/an) - 90 % (- 328 kWhEP/m²/an)	- 97 % (- 68 kg CO₂/m²/an)	moyen	de 610€ à 840€	≈ 72185€

Nouvelle surface habitable après une isolation par l'intérieur

107.84 m² (-5.56 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://scdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 15 sur 44
DDT : 97 sur 141



Recommandations de l'auditeur

Ce rapprocher de votre mairie afin de connaître les démarches administratives, tel que la nécessité de déposer une demande de modification de façade pour le changement de vos menuiseries extérieures et la PAC.

La fenêtre de toit (seule fenêtre en double vitrage) est remplacée car semble avoir perdu ses propriétés isolantes au niveau du double vitrage ... présence de condensation entre les vitres = perte d'étanchéité.

Avant tout travaux d'isolation (intérieur) veiller à traiter les pathologies et désordres techniques.
Non chiffrés dans ce scénario car dépendra des solutions retenues.

S'assurer de la compatibilité entre la nature des murs, des matériaux et technique de mise en œuvre de l'isolation auprès de entreprises qualifiées.
Attention à bien laisser respirer les murs, il y a déjà un enduit sur les façades extérieures (de nature inconnue).

Il est conseillé de procéder à l'entretien régulier de la VMC et VMR

Au moins 2 fois par an pour les bouches.

Au moins 1 fois par an pour le groupe moteur (qui sera installé de façon à être accessible ... entretien, réparation)

Penser au détalonnage des portes afin de faciliter le flux d'air entre les pièces sèches et les pièces humides (de 1 à 1.5cm pour toutes les portes et de 2 à 2.5 cm pour les portes de la cuisine).

Ce rapprocher d'un professionnel qualifié pour le choix du matériel concernant la pompe à chaleur ... dimensionnement, COP choix des emplacements tant pour les unités intérieures que extérieures.

Il en va de même pour les radiateurs, leurs tailles doivent être calculées selon les volumes des pièces.

L'entretien annuel de votre pompe à Chaleur est primordiale pour un bon fonctionnement (nettoyage des filtres, de l'évaporateur, contrôle du niveau de gaz ... fuite)

La signature d'un contrat de maintenance avec un professionnel agréé est conseillée.

Il est préférable de réaliser l'isolation de la maison en même temps que le changement des huisseries (portes, fenêtres) afin de traiter au mieux la qualité de l'isolation et la gestion des ponts thermiques.

La réfection globale de l'électricité n'est pas incluse dans ce scénario qui ne concerne que la performance énergétique.

Dans le cadre de ce scénario afin de gérer au mieux les dépenses :

- Les volets sont conservés dans le cadre de ce scénario ... leur réfection n'est pas chiffrée. (ponçage, remise en peinture)
- L'isolation des combles existante est conservée (prévoir un état des lieux durant le chantier)
- L'isolation des rampants est conservée, mais attention de traiter les désordres constatés (début de moisissures ou taches d'humidité) si l'isolation en place est touchée il faudra prévoir de la changer

Faire appel uniquement à des entreprises RGE (Reconnues Garanties de l'Environnement)

Avantages de ce scénario

Isolation uniquement des murs nécessaires.

Investissement contenu pour un résultat cohérent.

Conservation des volets

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 16 sur 44
DDT : 98 sur 141



Scénario 2 "rénovation par étapes"

Première étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRénov' Sérénité
- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- EcoPTZ










Aides locales :

- Programme ANAH "Habiter Mieux"

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' : conseil.energie@gatinaismontargois.com
tel: 02 38 92 10 58

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
 Murs Mur 1, mur 2, mur 3, mur 4, mur 5, mur 6, mur 7, mur 8, mur 9, mur 10, mur 12, mur 13, mur 14, mur 15, mur 16, mur 17, mur 18 : Isolation par l'intérieur avec : laine de verre revêtue kraft pour doublage des murs (110mm R=3.7) Utilisation d'un placo hydrofuge dans les pièces d'eau (inclus 9€ en plus au m2). (Surface isolée : 138.79m²)	≈ 14157€
 Planchers haut / Toitures • Toiture 3, toiture 4 : Laine de verre (Rouleau) (400mm, R=10.0) (ITE) (Surface isolée : 43.12m²)	≈ 2803€
 Portes • Porte 1, porte 2, porte 4, porte 5 : Porte pvc avec moins avec 30-60% de double vitrage (Ud=1.4)	≈ 8087€
 Fenêtres • Fenêtre 6 : Porte fenêtre 1 vantail bois, double vitrage 4/16/4 argon (Uw=1.3) • Fenêtre 1, fenêtre 2, fenêtre 3, fenêtre 4, fenêtre 5, fenêtre 7, fenêtre 8, fenêtre 9, fenêtre 10 : Fenêtre 2 vantaux pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.2)	≈ 6973€
 Ventilation • Ventilation 1 : VMC SF Hygro B après 2012 pour la cuisine et la salle de douche du 1er étage.	≈ 500€
 Détails des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)

*Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : <https://sdiag.bc2e.com>
 Siret : 912 249 307 00014



Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 17 sur 44
 DDT : 99 sur 141



 Détails des travaux induits (suite)	 Coût estimé (*TTC)
<ul style="list-style-type: none"> ● Démontage des matériel installés sur les murs (tringle à rideaux, decoration) 12 unités ● Retrais des doublages en place (138m²) ● Dépose et repose de matériel électrique. Le matériel neuf n'est pas chiffré dans ce travail et devra être intégré dans la refecton de l'électricité globale. (28 unités) ● Dépose des radiateurs pour l'installation des doublages (5 radiateurs à eau et 2 radiateurs électrique) ● Finition et mise en peinture des plaques de plâtre (2 couches standard) ● Fourniture, mise en peinture et pose de 38ml de plinthes. ● Démontage, fourniture et pose d'une nouvelle grille de ventilation en cuisine. (obligatoire pour le gaz) ● Démontage cuisine. ● Nouvelle cuisine non chiffrée car dépendra des produits choisis. ● Démontage des matériel de salle de bain. ● Fournir et pose des nouveaux matériels non chiffré car dépendra des produits choisis. 	≈ 14080€
<ul style="list-style-type: none"> ● Reprise des maçonneries extérieur après la pose. 	≈ 600€
<ul style="list-style-type: none"> ● Reprise des maçonnerie après pose des fenêtre 	≈ 1350€
<ul style="list-style-type: none"> ● VMR pour la salle de bain toilettes du Rez de chaussée inclus ouverture du mur. ● Tirage de 2 lignes dédiées une pour la VMC et une pour la VMR avec disjoncteur. ● Création d'un caisson dans la salle de douche pour installation des gaines de la cuisine au comble. ● Mise en service tests et réglage. (pour les 2 appareils) ● Percement des plafonds et installation des bouches cuisine et salle de douche. ● Détalonnage des portes (4 unités) ● Mise en place de modules d'entrée d'air dans les pièces sèches (5 unités) remplacement des seules tuiles nécessaire après installation du rejet d'air de la VMC en toiture. 	≈ 3245€

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : <https://sdiag.bc2e.com>
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 18 sur 44
 DDT : 100 sur 141



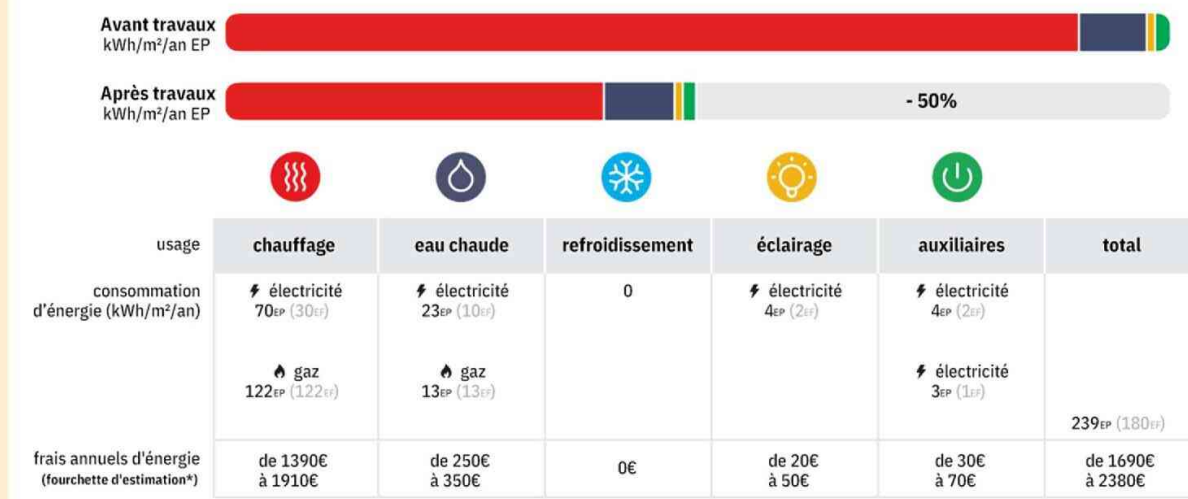
Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
 Logement correctement ventilé	- 50 % (- 239 kWhEP/m²/an) - 51 % (- 185 kWhEP/m²/an)	- 51 % (- 36 kg CO₂/m²/an)	moyen	de 1730€ à 2350€	≈ 51795€

Nouvelle surface habitable après une isolation par l'intérieur

107.84 m² (-5.56 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
 * Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : https://scdiag.bc2e.com
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 19 sur 44
 DDT : 101 sur 141



Deuxième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRénov' Sérénité
- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- EcoPTZ





Aides locales :

- Programme ANAH "Habiter Mieux"

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' : conseil.energie@gatinaismontargois.com
tel: 02 38 92 10 58

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
<p>Systèmes de chauffage</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Installation 1 : Pompe à chaleur double emploi ... air/eau (Scop de 4.0) pour 55m² ● Installation 2 : Pompe à chaleur air/air (Scop de 4.0) avec installation. (2 unités interieurs et une unité exterieur) 	<p>≈ 9000€</p>
 Détails des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
<ul style="list-style-type: none"> ● Desembouage du réseaux ● Fourniture et pose de radiateur acier basse temperature (4 radiateurs et un seche serviette eau chaude pour la salle de douche du 1er étage) fourniture et pose de thermostatique 4 unités ● Création de 2 dalles exterieur pour la pose des unités exterieur. ● Test, réglage et mise en service des installations. ● Modification du reseau (adaptation au nouveau radiateur et à l'isolation ITI. ● Création d'un local chaufferie dans une des dependances. (installation 01) ● Création de 2 lignes dediées pour les unité exterieurs et autres. inclus disjoncteurs. ● Démontage de la chaudière gaz ● Mise en securité de l'installation gaz (modification tuyauterie, bouchonnage) 	<p>≈ 7840€</p>

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 20 sur 44
DDT : 102 sur 141



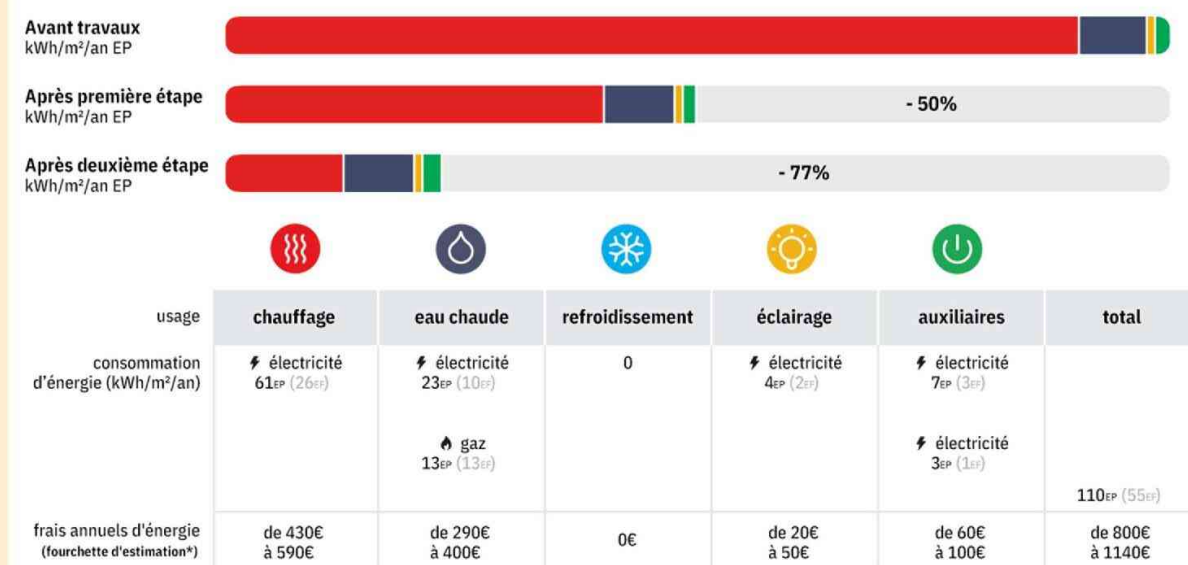
Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
 Logement correctement ventilé	- 77 % (- 367 kWhEP/m ² /an) - 85 % (- 310 kWhEP/m ² /an)	- 91 % (- 64 kg CO ₂ /m ² /an)	moyen	de 820€ à 1120€	≈ 16840€

Nouvelle surface habitable après une isolation par l'intérieur

107.84 m² (-5.56 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
 * Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**



Troisième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRénov' Sérénité
- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- EcoPTZ





Aides locales :

- Programme ANAH "Habiter Mieux"

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' : conseil.energie@gatinaismontargois.com
tel: 02 38 92 10 58

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
<p>Systèmes d'eau chaude sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation 2 : Chauffe-eau thermodynamique au sol sur air ambiant/extérieur 100 litres (1200W) Salle de douche du rez de chaussée. 	<p>≈ 2400€</p>
 Détails des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
<ul style="list-style-type: none"> • Retrais de l'ancien ballon situé dans la cave • Adaptation des arrivées et départ d'eau • Fourniture et pose d'une pompe de relevage pour le groupe de sécurité, inclus les pvc pour récupérer les évacuations existante. • Création d'une dalle pour poser le ballon. 	<p>≈ 1150€</p>

*Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 22 sur 44
DDT : 104 sur 141



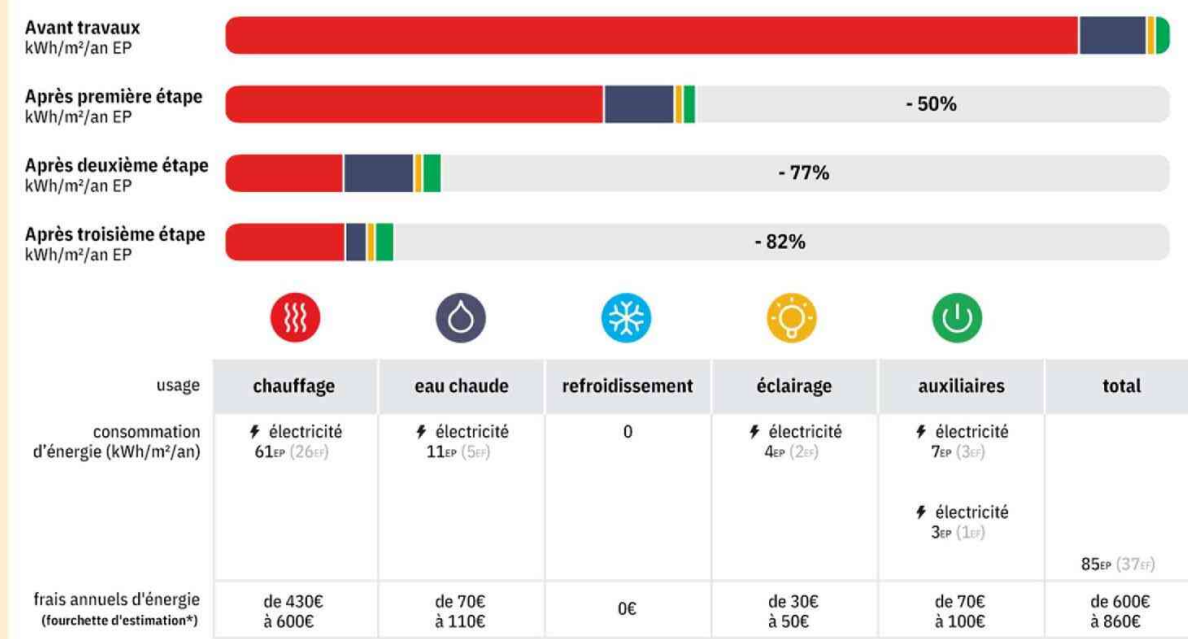
Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
 Logement correctement ventilé	- 82 % (- 392 kWhEP/m ² /an) - 90 % (- 328 kWhEP/m ² /an)	- 97 % (- 68 kg CO ₂ /m ² /an)	moyen	de 610€ à 840€	≈ 3550€

Nouvelle surface habitable après une isolation par l'intérieur

107.84 m² (-5.56 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://scdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 23 sur 44
DDT : 105 sur 141



Recommandations de l'auditeur

Ce rapprocher de votre mairie afin de connaître les démarches administratives, tel que la nécessité de déposer une demande de modification de façade pour le changement de vos menuiseries extérieures et la PAC.

La fenêtre de toit (seule fenêtre en double vitrage) est remplacée car semble avoir perdu ses propriétés isolantes au niveau du double vitrage ... présence de coulure entre les vitres = perte d'étanchéité.

Avant tout travaux d'isolation (intérieur) veiller à traiter les pathologies et désordres techniques.
Non chiffrés dans ce scénario car dépendra des solutions retenues.

S'assurer de la compatibilité entre la nature des murs, des matériaux et technique de mise en œuvre de l'isolation auprès de entreprises qualifiées.

Attention à bien laisser respirer les murs, il y a déjà un enduit sur les façades extérieures (de nature inconnue).

Il est conseillé de procéder à l'entretien régulier de la VMC et VMR

Au moins 2 fois par an pour les bouches.

Au moins 1 fois par an pour le groupe moteur (qui sera installé de façon à être accessible ... entretien, réparation)

Penser au détalonnage des portes afin de faciliter le flux d'air entre les pièces sèches et les pièces humides (de 1 à 1.5cm pour toutes les portes et de 2 à 2.5 cm pour les portes de la cuisine).

Ce rapprocher d'un professionnel qualifié pour le choix du matériel concernant la pompe à chaleur ... dimensionnement, COP choix des emplacements tant pour les unités intérieures que extérieures.

Il en va de même pour les radiateurs, leurs tailles doivent être calculées selon les volumes des pièces.

L'entretien annuel de votre pompe à Chaleur est primordiale pour un bon fonctionnement (nettoyage des filtres, de l'évaporateur, contrôle du niveau de gaz ... fuite)

La signature d'un contrat de maintenance avec un professionnel agréé est conseillée.

Il est préférable de réaliser l'isolation de la maison en même temps que le changement des huisseries (portes, fenêtres) afin de traiter au mieux la qualité de l'isolation et la gestion des ponts thermiques.

La réfection globale de l'électricité n'est pas incluse dans ce scénario qui ne concerne que la performance énergétique.

Dans le cadre de ce scénario afin de gérer au mieux les dépenses :

- Les volets sont conservés dans le cadre de ce scénario ... leur réfection n'est pas chiffrée. (ponçage, remise en peinture)
- L'isolation des combles existante est conservée (prévoir un état des lieux durant le chantier)
- L'isolation des rampants est conservée, mais attention de traiter les désordres constatés (début de moisissures ou taches d'humidité) si l'isolation en place est touchée il faudra prévoir de la changer

Faire appel uniquement à des entreprises RGE (Reconnues Garanties de l'Environnement)

Avantages de ce scénario

Isolation uniquement des murs nécessaires.

Investissement contenu pour un résultat cohérent.

possibilité de phaser simplement les travaux en conservant le chauffage et la production d'eau chaude le temps nécessaire.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 24 sur 44
DDT : 106 sur 141



Traitement des interfaces

Le traitement des interfaces entre les postes de travaux lors d'une rénovation énergétique revêt une importance cruciale. Ces points de jonction entre différents éléments structurels, tels que les murs, les planchers et les fenêtres, jouent un rôle déterminant dans l'efficacité énergétique et le confort thermique du bâtiment.







Une réflexion sur l'ensemble des lots de travaux permet d'éviter les impasses de rénovation, de s'assurer de la gestion appropriée des interfaces pour minimiser les ponts thermiques et d'assurer l'étanchéité à l'air. Cette réflexion permet de réduire les pertes d'énergie et d'assurer le respect des bonnes pratiques pour faire face au problème d'humidité, afin d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur et à la préservation santé des occupants.

Vous pouvez consulter le guide réalisé par l'ADEME, Travaux par étapes : les points de vigilance. Ce guide fournit des conseils pertinents pour garantir un traitement efficace des interfaces entre 2 lots de travaux réalisés non simultanément sur le chantier, dans une démarche de rénovation performante.

<https://bibliothèque.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5492-travaux-par-etapes-les-points-de-vigilance.html>

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement
 circuit de chauffage	Faire déboucher le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans



Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1

Définition du projet de rénovation

- Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...
- Inspirez-vous des propositions de travaux détaillées dans ce document.
- Mon Accompagnateur Rénov' assure un accompagnement adapté et personnalisé des ménages afin de renforcer la qualité et l'efficacité des travaux de rénovation énergétique qu'ils engagent. Les ménages doivent obligatoirement avoir recours à MAR' agréés par l'Anah (ou ses délégations) pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné.



Identifiez l'Accompagnateur Rénov' le plus proche de chez vous :
<https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/mon-accompagnateur-renov>



Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov'. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de chez vous :
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

3

Demande d'aides financières

- MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.
- Il existe d'autres aides en fonction de votre situation.
- Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.



Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur le Simulateur Rénov' :
<https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation#/>

Créez votre compte MaPrimeRénov' :
maprimerenov.gouv.fr/prweb



Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici :
www2.ssfegas.fr/etablissements-affilies

2

Recherche des professionnels et demandes de devis

- Un conseiller France Rénov' peut vous orienter vers des professionnels compétents tout au long de votre projet de rénovation.
- Pour trouver un artisan ou une entreprise, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur internet.
- Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Lorsque vous avez reçu des devis, vous pouvez lancer votre demandes d'aides. Ne signez pas les devis avant de l'avoir fait.



Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre professionnel ici :
france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

4

Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

- Lancement et suivi des travaux.
- Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études techniques) dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents corps d'état.
- Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent dans la réalisation des travaux.

5

Réception des travaux

- À la réception, les travaux doivent être terminés. Ne réceptionnez pas des travaux avant d'avoir vérifié que ceux-ci sont correctement exécutés.
- Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.



Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, vous pouvez vous aider de fiches de réception de travaux standardisées, par exemple celles du programme Profeel :
<https://programmeprofeel.fr/ressources/28-fiches-pratiques-pour-faciliter-la-reception-de-vos-travaux/>



Lexique et définitions

Déperdition de chaleur

Perte de chaleur du bâtiment

Surface habitable (utilisée dans l'audit)

"La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas non chauffées, volumes vitrés prévus à l'article R.155-1 du code de la construction et de l'habitation, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre. A noter que dans le cadre du DPE et de l'audit énergétique réglementaire, les vérandas chauffées sont intégrées dans la SHAB. "

Système de pilotage

Le pilotage est un ensemble de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle dans votre logement. Ils permettent de limiter et d'optimiser les consommations d'énergie au sein de votre logement et de réduire ainsi l'empreinte carbone tout en garantissant le confort et le bien-être des usagers. Ces dispositifs associent le pilotage de l'énergie, des protections mobiles, des ouvrants et la détection des risques techniques.

Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

Pathologie

Analyse des symptômes, des causes et des remèdes à apporter aux ouvrages qui présentent des désordres.

Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

Energie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'Énergie Primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

Photovoltaïque autoconsommée

L'autoconsommation photovoltaïque consiste à consommer sa propre production d'électricité solaire. Elle permet donc d'utiliser une énergie locale et abondante, tout en réduisant sa dépendance vis-à-vis du réseau national d'électricité.

Neutralité carbone

La neutralité carbone vise à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO₂, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective.

Energie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.

Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est en principe un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre la classe A ou B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire).



Ventilation

Ensemble des dispositions et équipements destinés à faciliter l'aération des locaux, c'est-à-dire l'évacuation de l'air vicié et son renouvellement par de l'air frais. Le principe général consiste à faire entrer l'air frais par les pièces principales en façade (séjour, chambres) et à l'évacuer par les pièces de service (salles d'eau, cuisine), par des gaines de ventilation verticales débouchant en toiture

Isolation des parois vitrées

L'isolation des parois vitrées peut correspondre au remplacement du simple vitrage existant par un double vitrage, à l'installation d'un survitrage en posant une vitre sur la fenêtre existante, au changement de la fenêtre en conservant le dormant existant ou enfin au remplacement de la fenêtre existante ce qui nécessite souvent des travaux de maçonnerie.

Isolation plancher de combles

L'isolation du plancher de combles consiste à disposer sur toute la surface du plancher de façon continue et jointive à la charpente et aux murs un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, écran hautement perméable à la vapeur ...). On peut isoler le plancher des combles avec des rouleaux d'isolant ou un isolant en vrac.

Isolation des murs par l'intérieur

Dans le but de réduire les déperditions de chaleur, l'isolation des murs par l'intérieur consiste à appliquer un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, ...) sur les parois intérieures du bâtiment, en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement).

Chauffe eau thermodynamique

Cet équipement permet de produire de l'eau chaude sanitaire pour votre maison, avec un fonctionnement plus économe en énergie que les chauffe-eau traditionnels. Il récupère les calories présentes dans l'air pour réchauffer un liquide caloporteur. Ce fluide restitue ensuite la chaleur collectée au ballon d'eau pour produire de l'eau chaude sanitaire.

PAC air/air

Équipement qui utilise les calories naturellement présentes dans l'air extérieur pour les restituer à l'intérieur de votre logement en diffusant de l'air chaud. L'air est diffusé par les ventilo-convecteurs.

Pompe à chaleur air/eau

Équipement qui utilise les calories naturellement présentes dans l'air pour produire du chauffage et/ou de l'eau chaude sanitaire dans votre maison.



Fiche technique du logement (Etat initial)

Cette fiche technique liste les caractéristiques techniques du bâtiment ou de la partie de bâtiment audité renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans la partie état initial de ce document.

référence du logiciel validé : WinDPE v3

référence de l'audit : 451200394

date de visite du bien : 20/06/2024

invariant fiscal du logement : NC

référence de la parcelle cadastrale : 000C335 1171 1173

méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 1.4.25.1)

Justificatifs fournis pour établir l'audit :

→ Rapport DPE

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	🔍 Observé/mesuré	45210
altitude	🌐 données en ligne	120m
type de bien	🔍 Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	≈ Estimé	1870
période de construction	≈ Estimé	Jusqu'à 1948
zone climatique		H1b
surface habitable	🔍 Observé / mesuré	113.40m ²
nombre de niveaux	🔍 Observé / mesuré	2
hauteur moyenne sous plafond	🔍 Observé / mesuré	2.50m

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 29 sur 44
DDT : 111 sur 141



enveloppe

plancher bas 1	surface	⊕ Observé/mesuré	45.29
	type	⊕ Observé/mesuré	Plancher inconnu
	isolation	⊕ Observé/mesuré	Non
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	⊕ Observé/mesuré	24.90
	inertie	⊕ Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	⊕ Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
	coefficient de déperdition (b)		1
plancher bas 2	surface	⊕ Observé/mesuré	34.12
	type	⊕ Observé/mesuré	Plancher inconnu
	isolation	⊕ Observé/mesuré	Non
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	⊕ Observé/mesuré	17.53
	inertie	⊕ Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	⊕ Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
	coefficient de déperdition (b)		1
toiture / plafond 1	surface totale (m²)	⊕ Observé/mesuré	32.96
	surface opaque (m²)	⊕ Observé/mesuré	32.96 (surface des menuiseries déduite)
	type	⊕ Observé/mesuré	Plafond inconnu
	type de toiture	⊕ Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	⊕ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITE
	épaisseur isolant	⊕ Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	Inconnue
	inertie	⊕ Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	⊕ Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible
coefficient de déperdition (b)		0.95	
toiture / plafond 2	surface totale (m²)	⊕ Observé/mesuré	7.94
	surface opaque (m²)	⊕ Observé/mesuré	7.27 (surface des menuiseries déduite)
	type	⊕ Observé/mesuré	Combles aménagés sous rampant
	type de toiture	⊕ Observé/mesuré	Combles aménagés
	isolation	⊕ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITE
	épaisseur isolant	⊕ Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	Inconnue
	inertie	⊕ Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	⊕ Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)		1	
toiture / plafond 3	surface totale (m²)	⊕ Observé/mesuré	9
	surface opaque (m²)	⊕ Observé/mesuré	9 (surface des menuiseries déduite)
	type	⊕ Observé/mesuré	Plafond bois sur solives bois
	type de toiture	⊕ Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	⊕ Observé/mesuré	Non



enveloppe (suite)

toiture / plafond 3 (suite)	inertie	🕒 Observé/mesuré	Légère	
	type de local non chauffé	🕒 Observé/mesuré	Combles très faiblement ventilés	
	surface Aiu	🕒 Observé/mesuré	23.41	
	isolation Aiu	🕒 Observé/mesuré	Oui	
	surface Aue	🕒 Observé/mesuré	24.27	
	isolation Aue	🕒 Observé/mesuré	Oui	
	coefficient de déperdition (b)		0.65	
	surface totale (m²)	🕒 Observé/mesuré	34.12	
	surface opaque (m²)	🕒 Observé/mesuré	34.12 (surface des menuiseries déduite)	
	type	🕒 Observé/mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage	
	type de toiture	🕒 Observé/mesuré	Combles perdus	
	isolation	🕒 Observé/mesuré	Non	
	inertie	🕒 Observé/mesuré	Légère	
	toiture / plafond 4	type de local non chauffé	🕒 Observé/mesuré	Combles fortement ventilés
surface Aiu		🕒 Observé/mesuré	34.12	
isolation Aiu		🕒 Observé/mesuré	Non	
surface Aue		🕒 Observé/mesuré	75.28	
isolation Aue		🕒 Observé/mesuré	Non	
coefficient de déperdition (b)			0.9	
surface totale (m²)		🕒 Observé/mesuré	10.01	
surface opaque (m²)		🕒 Observé/mesuré	8.38 (surface des menuiseries déduite)	
type		🕒 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
épaisseur moyenne (cm)		🕒 Observé/mesuré	45	
isolation		🕒 Observé/mesuré	Inconnu	
mur 1		année de construction / rénovation	❌ Valeur par défaut	Inconnue
		inertie	🕒 Observé/mesuré	Lourde
		orientation	🕒 Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bas associé	🕒 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
	mitoyenneté	🕒 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m²)	🕒 Observé/mesuré	13.98	
	surface opaque (m²)	🕒 Observé/mesuré	12.13 (surface des menuiseries déduite)	
	type	🕒 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	épaisseur moyenne (cm)	🕒 Observé/mesuré	45	
	isolation	🕒 Observé/mesuré	Oui	
	type isolation	❌ Valeur par défaut	ITI	
	épaisseur isolant	🕒 Observé/mesuré	2	
	inertie	🕒 Observé/mesuré	Lourde	
mur 2	orientation	🕒 Observé/mesuré	Sud Ouest	
	plancher bas associé	🕒 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
	mitoyenneté	🕒 Observé/mesuré	Paroi extérieure	



enveloppe (suite)

mur 3	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	10.01
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	9.55 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
	épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	❌ Valeur par défaut	Inconnue
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
mur 4	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	7.26
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	6.5 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Inconnu
	année de construction / rénovation	❌ Valeur par défaut	Inconnue
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 5	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	5.08
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Est
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible
	mur 6	coefficient de déperdition (b)	
surface totale (m²)		🔍 Observé/mesuré	9.73
surface opaque (m²)		🔍 Observé/mesuré	6.99 (surface des menuiseries déduite)
type		🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
épaisseur moyenne (cm)		🔍 Observé/mesuré	45
isolation		🔍 Observé/mesuré	Inconnu
année de construction / rénovation		❌ Valeur par défaut	Inconnue



enveloppe (suite)

mur 6 (suite)	inertie	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Nord Est
	plancher bas associé	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mitoyenneté	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	7.26
	surface opaque (m²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	5.53 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	45
	isolation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Inconnu
mur 7	année de construction / rénovation	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	Inconnue
	inertie	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bas associé	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mitoyenneté	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	5.11
	type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	45
	isolation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Oui
mur 8	épaisseur isolant	<input type="radio"/> Observé/mesuré	5
	inertie	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Légère
	orientation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Nord Est
	mitoyenneté	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	3.89
	type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	45
	isolation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Oui
	épaisseur isolant	<input type="radio"/> Observé/mesuré	5
mur 9	inertie	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Légère
	orientation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Nord Ouest
	mitoyenneté	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	10.97
	surface opaque (m²)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	9 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="radio"/> Observé/mesuré	45
	isolation	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	ITI
mur 10			



enveloppe (suite)

mur 10 (suite)	épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	5	
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Ouest	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	14.41	
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	12.97 (surface des menuiseries déduite)	
	type	🔍 Observé/mesuré	Cloison de plâtre	
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	5 à +	
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non	
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère	
	mur 11	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Ouest
		type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Combles très faiblement ventilés
		surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	23.41
isolation Aiu		🔍 Observé/mesuré	Oui	
surface Aue		🔍 Observé/mesuré	24.27	
isolation Aue		🔍 Observé/mesuré	Oui	
coefficient de déperdition (b)			0.65	
surface totale (m²)		🔍 Observé/mesuré	15.21	
surface opaque (m²)		🔍 Observé/mesuré	13.28 (surface des menuiseries déduite)	
type		🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
épaisseur moyenne (cm)		🔍 Observé/mesuré	45	
isolation		🔍 Observé/mesuré	Oui	
mur 12		type isolation	❌ Valeur par défaut	ITI
		épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	3
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	4.65	
	type	🔍 Observé/mesuré	Cloison de plâtre	
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	5 à +	
	mur 13	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
		inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
		mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible
		coefficient de déperdition (b)		0.95
		mur 14	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré
surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré		9.83 (surface des menuiseries déduite)	
type	🔍 Observé/mesuré		Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré		50	
isolation	🔍 Observé/mesuré		Non	



enveloppe (suite)

mur 14 (suite)	doublage		De nature indéterminée	
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est	
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	4.67	
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en briques creuses	
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	23	
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non	
mur 15	doublage		De nature indéterminée	
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Ouest	
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	10.18	
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en briques creuses	
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	23	
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non	
mur 16	doublage		De nature indéterminée	
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Ouest	
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	12.9	
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	9 (surface des menuiseries déduite)	
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50	
mur 17	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non	
	doublage		De nature indéterminée	
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Ouest	
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	mur 18	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	15.02
		type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	50
isolation		🔍 Observé/mesuré	Non	



enveloppe (suite)

mur 18 (suite)	doublage		De nature indéterminée	
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible	
	coefficient de déperdition (b)		0.95	
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1	
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.85	
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple	
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5	
	porte 1 (Porte sur Mur 2)	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
		retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
		mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
	porte 2 (Porte sur Mur 6)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
surface		🔍 Observé/mesuré	1.74	
type		🔍 Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple	
largeur du dormant		🔍 Observé/mesuré	5	
localisation		🔍 Observé/mesuré	En tunnel	
porte 3 (Porte sur Mur 11)	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1	
porte 4 (Porte sur Mur 14)	surface	🔍 Observé/mesuré	1.44	
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine	
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5	
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 11 - Cloison de plâtre	
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Combles très faiblement ventilés	
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	23.41	
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Oui	
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	24.27	
isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Oui		
coefficient de déperdition (b)		0.65		
porte 4 (Porte sur Mur 14)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1	
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.92	
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple	
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5	
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel	



enveloppe (suite)

porte 4 (Porte sur Mur 14) (suite)	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 14 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
porte 5 (Porte sur Mur 17)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	2.36
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 17 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.63
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 3)	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Ouest
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.46
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 3)	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 3) (suite)	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	30° <= <60°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.76
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 4)	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	30° <= <60°
fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 6)	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.00
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 6)	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Est
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
nombre	🔍 Observé/mesuré	1	



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 5
(Fenêtre sur Mur 7)

surface	🔍 Observé/mesuré	1.73
type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Ouest
type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°
mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)		1

fenêtres / baie 6
(Fenêtre sur Plancher haut 2)

nombre	🔍 Observé/mesuré	1
surface	🔍 Observé/mesuré	0.67
type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu extérieur
retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	6
remplissage	🔍 Observé/mesuré	Inconnu
orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Est
type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	15° <= <30°
mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 2 - Combles aménagés sous rampant
donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)		1

fenêtres / baie 7
(Fenêtre sur Mur 10)

nombre	🔍 Observé/mesuré	1
surface	🔍 Observé/mesuré	1.97
type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 10) (suite)	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Jalousie accordéon
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Ouest
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 10 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.93
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage	
fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 12)	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Jalousie accordéon
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 12 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.68
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage avec survitrage
inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical	
épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	20	
fenêtres / baie 9 (Fenêtre sur Mur 14)	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun



enveloppe (suite)

	type de masques lointains	⓪ Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	⓪ Observé/mesuré	60° <= <90°
	mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 14 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
fenêtres / baie 10 (Fenêtre sur Mur 17)	nombre	⓪ Observé/mesuré	1
	surface	⓪ Observé/mesuré	1.54
	type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5
	localisation	⓪ Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Simple vitrage avec survitrage
	inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	⓪ Observé/mesuré	20
	remplissage	⓪ Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	⓪ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	⓪ Observé/mesuré	Sud Ouest
	type de masques proches	⓪ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⓪ Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	⓪ Observé/mesuré	60° <= <90°
	mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 17 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
pont thermique 1	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 1
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	4.35
pont thermique 2	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 1
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	6.08
pont thermique 3	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	4.35
pont thermique 4	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher bas 1
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	3
pont thermique 5	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 5 / Plancher bas 1
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	2.1
pont thermique 6	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 6 / Plancher bas 1
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	4.02
pont thermique 7	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 7 / Plancher bas 1
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	3
pont thermique 8	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 14 / Plancher bas 1
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.55
pont thermique 9	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 15 / Plancher bas 1



enveloppe (suite)

pont thermique 9 (suite)	Longueur	⓪ Observé/mesuré	1.93
pont thermique 10	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 16 / Plancher bas 1
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	4.33
pont thermique 11	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 17 / Plancher bas 1
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.49
pont thermique 12	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 2 / Porte 1
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5
pont thermique 13	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 6 / Porte 2
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	4.79
pont thermique 14	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 11 / Porte 3
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	4.8
pont thermique 15	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 14 / Porte 4
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.32
pont thermique 16	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 17 / Porte 5
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.69
pont thermique 17	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.26
pont thermique 18	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 2
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	3.02
pont thermique 19	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 3
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	3.58
pont thermique 20	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 6 / Fenêtre 4
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	4.06
pont thermique 21	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 7 / Fenêtre 5
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.38
pont thermique 22	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 10 / Fenêtre 7
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.62
pont thermique 23	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 12 / Fenêtre 8
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.56
pont thermique 24	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 14 / Fenêtre 9
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.36
pont thermique 25	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 17 / Fenêtre 10
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	5.12
système de ventilation 1	Type	⓪ Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	façade exposées	⓪ Observé / mesuré	plusieurs
	type d'installation	⓪ Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	⓪ Observé/mesuré	79.28
	générateur type	⓪ Observé/mesuré	Chaudière gaz standard
	énergie utilisée	⓪ Observé/mesuré	Gaz
	température distribution	⓪ Observé/mesuré	Haute/Autre émetteurs avant 1981
	générateur année installation	⓪ Observé/mesuré	1991
systèmes de chauffage / Installation 1	régulation	⓪ Observé/mesuré	Oui



équipement

systèmes de chauffage / Installation 1 (suite)	régulation installation type	⓪ Observé/mesuré	Radiateur eau chaude sans robinet thermostatique	
	émetteur type	⓪ Observé/mesuré	Radiateur	
	émetteur année installation	⓪ Observé/mesuré	1980	
	distribution type	⓪ Observé/mesuré	Individuel eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) non isolé	
	en volume habitable	⓪ Observé/mesuré	Oui	
	numéro d'intermittence		1	
	émetteur	⓪ Observé/mesuré	Principal	
	fonctionnement ecs	⓪ Observé/mesuré	Mixte	
	nombre de niveau chauffé	⓪ Observé/mesuré	2	
	type d'installation	⓪ Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique	
	surface chauffée	⓪ Observé/mesuré	34.12	
	générateur type	⓪ Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct	
	energie utilisée	⓪ Observé/mesuré	Electricité	
	régulation installation type	⓪ Observé/mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***	
systèmes de chauffage / Installation 2	émetteur type	⓪ Observé/mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***	
	émetteur année installation	⓪ Observé/mesuré	1970	
	distribution type	⓪ Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution	
	en volume habitable	⓪ Observé/mesuré	Oui	
	numéro d'intermittence		2	
	émetteur	⓪ Observé/mesuré	Principal	
	fonctionnement ecs	⓪ Observé/mesuré	Chauffage seul	
	nombre de niveau chauffé	⓪ Observé/mesuré	2	
	numéro		1	
	équipement	⓪ Observé/mesuré	Absent	
	pilotage 1	chauffage type	⓪ Observé/mesuré	Central individuel
		régulation pièce par pièce	⓪ Observé/mesuré	Sans
		système	⓪ Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
		numéro		2
pilotage 2	équipement	⓪ Observé/mesuré	Absent	
	chauffage type	⓪ Observé/mesuré	Divisé	
	régulation pièce par pièce	⓪ Observé/mesuré	Avec	
	système	⓪ Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur	
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	production type	⓪ Observé/mesuré	Production par chaudière gaz mixte	
	installation type	⓪ Observé/mesuré	Individuelle	
	localisation	⓪ Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës	
	energie	⓪ Observé/mesuré	Gaz	
	chaudière type	⓪ Observé/mesuré	Standard	
	ancienneté	⓪ Observé/mesuré	2000	
	regulation	⓪ Observé/mesuré	Oui	
	bouclage réseau	⓪ Observé/mesuré	Non bouclé	
	type de production d'ecs	⓪ Observé/mesuré	instantanée	
	générateur de chauffage associé	⓪ Observé/mesuré	Générateur 1	



systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 2	nombre de niveau	🔍 Observé/mesuré	2
	Pn saisi	🔍 Observé/mesuré	24
	production type	🔍 Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Autres ou inconnue
	installation type	🔍 Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Hors volume habitable et pièces alimentées contiguës
	volume ballon (L)	🔍 Observé/mesuré	50
	énergie	🔍 Observé/mesuré	Electrique
	bouclage réseau	🔍 Observé/mesuré	Non bouclé
	type de production d'ecs	🔍 Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	🔍 Observé/mesuré	1

équipement (suite)

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 44 sur 44
DDT : 126 sur 141



Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 451200394
Pour le compte de SC DIAG

Date de réalisation : 24 juin 2024 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
du 20 septembre 2018.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
5 Rue des Cottencins
45210 Chevry-sous-le-Bignon

Référence(s) cadastrale(s):
0C0335, 0C1171, 0C1173

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur
Succession Mme PREVOST Renée Veuve POIRIER



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). La présence de Catastrophes Naturelles sur la commune rend obligatoire la déclaration de sinistres.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
Aucune procédure en vigueur sur la commune				-	-	-
	Zonage de sismicité : 1 - Très faible ⁽¹⁾			non	-	-
	Zonage du potentiel radon : 1 - Faible ⁽²⁾			non	-	-
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte.						
Etat des risques approfondi (Synthèse Risque Argile / ENSA / ERPS)				Concerné	Détails	
Zonage du retrait-gonflement des argiles				Oui	Aléa Moyen	
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾				Non	-	
Basias, Basol, lcpé				Non	0 site* à - de 500 mètres	

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport









Rapport

n° de rapport : 451200394
ERP : 1 sur 13
DDT : 127 sur 141



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Non	-
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FORTE (dans un rayon de 500 mètres).
 Installation nucléaire		Non	-
 Mouvement de terrain		Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un risque identifié.
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Non	-
	ICPE : Installations industrielles	Non	-
 Cavités souterraines		Non	-
 Canalisation TMD		Non	-

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>



SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	4
Déclaration de sinistres indemnisés.....	5
Argiles - Information relative aux travaux non réalisés	6
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	7
Annexes.....	8

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
ERP : 3 sur 13
DDT : 129 sur 141



État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)		Document réalisé le : 24/06/2024	
Parcelle(s) : 0C0335, 0C1171, 0C1173			
5 Rue des Cottencins 45210 Chevy-sous-le-Bignon			
Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	prescrit	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	appliqué par anticipation	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	approuvé	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
Les risques naturels pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)			
Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>	
Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Mvt terrain-Sécheresse <input type="checkbox"/>	Séisme <input type="checkbox"/>	
Feu de forêt <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>	Submersion marine <input type="checkbox"/>	
		Cyclone <input type="checkbox"/>	
		Avalanche <input type="checkbox"/>	
		Eruption volcanique <input type="checkbox"/>	
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	prescrit	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	appliqué par anticipation	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	approuvé	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
Les risques miniers pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)			
Risque miniers <input type="checkbox"/>	Affaissement <input type="checkbox"/>	Effondrement <input type="checkbox"/>	
Pollution des sols <input type="checkbox"/>	Pollution des eaux <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>	
		Tassement <input type="checkbox"/>	
		Emission de gaz <input type="checkbox"/>	
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT	approuvé	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT	prescrit	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
Les risques technologiques pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)			
Risque Industriel <input type="checkbox"/>	Effet thermique <input type="checkbox"/>	Effet de surpression <input type="checkbox"/>	
		Effet toxique <input type="checkbox"/>	
		Projection <input type="checkbox"/>	
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
L'immeuble est situé en zone de prescription		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés			
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location*			
<small>*Information à compléter par le vendeur / bailleur, disponible auprès de la Préfecture</small>			
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire			
L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en :		zone 1 <input checked="" type="checkbox"/> zone 2 <input type="checkbox"/> zone 3 <input type="checkbox"/> zone 4 <input type="checkbox"/> zone 5 <input type="checkbox"/>	
		Très faible Faible Modérée Moyenne Forte	
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon			
L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon :		zone 1 <input checked="" type="checkbox"/> zone 2 <input type="checkbox"/> zone 3 <input type="checkbox"/>	
		Faible Faible avec facteur de transfert Significatif	
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T (catastrophe naturelle, minière ou technologique)			
L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T*		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
<small>*Information à compléter par le vendeur / bailleur</small>			
Information relative à la pollution des sols			
L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
<small>Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour</small>			
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)			
L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et listée par décret		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme :			
oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans <input type="checkbox"/>	oui, à horizon d'exposition de 30 à 100 ans <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone		zonage indisponible <input type="checkbox"/>	
L'immeuble est concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
<small>*Information à compléter par le vendeur / bailleur</small>			
Parties concernées			
Vendeur	Succession Mme PREVOST Renée Veuve POIRIER	à	le
Acquéreur		à	le
<small>Attention ! SIS n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.</small>			



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2020	30/09/2020	31/08/2021	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/2019	30/09/2019	12/06/2020	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/05/2016	05/06/2016	09/06/2016	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	29/12/2001	30/12/2001	24/07/2002	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1992	30/09/1992	08/01/2003	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/02/1990	31/12/1990	08/01/2003	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Préfecture : Orléans - Loiret
Commune : Chevry-sous-le-Bignon

Adresse de l'immeuble :
5 Rue des Cottencins
Parcelle(s) : 0C0335, 0C1171, 0C1173
45210 Chevry-sous-le-Bignon
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

Succession Mme PREVOST Renée Veuve POIRIER

Acquéreur : _____

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
ERP : 5 sur 13
DDT : 131 sur 141



Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Conformément aux dispositions de l'article R125-24 du Code de l'environnement pris en son dernier alinéa :

« En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien».

	Oui	Non
L'immeuble présente des désordres répondant aux critères énoncés dans l'article ci-dessus reproduit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés permettant un arrêt de ces désordres.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
ERP : 6 sur 13
DDT : 132 sur 141



Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par SC DIAG en date du 24/06/2024 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien est soumise à l'obligation en matière d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental du 20 septembre 2018
- > Cartographies :
 - Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
 - Cartographie réglementaire de la sismicité
 - Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
ERP : 7 sur 13
DDT : 133 sur 141





PRÉFET DU LOIRET

Préfecture
Direction de la citoyenneté
Bureau du contrôle de légalité et du
conseil juridique

ARRETE PREFECTORAL

portant modification de l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2018 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Le Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
 - Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;
 - Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 consolidé le 1^{er} mai 2011 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
 - Vu** l'arrêté ministériel du 18 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 19 mars 2013 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2018 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral n°16-04 en date du 15 mars 2016 prescrivant la révision du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de la Loire «Val de Sully-sur-Loire»,
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 16 août 2017 modifiant l'arrêté n°16-04 du 15 mars 2016 prescrivant la révision du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de la Loire «Val de Sully-sur-Loire»,
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 7 février 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du lundi 19 mars 2018 à 8h30 jusqu'au vendredi 20 avril 2018 à 16h30 sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondations « Val de Sully » renommé Plan de Prévention des Risques d'Inondation des « Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre » ,
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 13 juin 2018 portant approbation de la révision du plan de prévention des risques d'inondation P.P.R.I. des vals de Sully, Ouzouer et Dampierre-en-Burly sur les communes de Bonnée, Bray-Saint-Aignan, Dampierre-en-Burly, Les Bordes, Lion-en-Sullias, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Benoit-sur-Loire, Saint-Père-sur-Loire et Sully-sur-Loire ;
- Considérant** qu'il y a lieu de modifier la liste jointe à l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2018 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs pour prendre en compte les dispositions des arrêtés préfectoraux susvisés ;

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
ERP : 8 sur 13
DDT : 134 sur 141



Sur proposition de Monsieur le secrétaire général ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location, mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2018, est remplacée par la liste jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté et la nouvelle liste précédemment visée seront adressés à la chambre départementale des notaires et affichés dans les communes de Bonnée, Bray-Saint-Aignan, Dampierre-en-Burly, Les Bordes, Lion-en-Sullias, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Benoit-sur-Loire, Saint-Père-sur-Loire et Sully-sur-Loire.

Ils seront publiés au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Loiret (<http://www.loiret.gouv.fr>).

La mention de cet arrêté et ses modalités de consultation seront insérées dans le journal « La République du Centre ».

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, la directrice de cabinet de la préfecture du Loiret, le directeur départemental des territoires, et les maires des communes de Bonnée, Bray-Saint-Aignan, Dampierre-en-Burly, Les Bordes, Lion-en-Sullias, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Benoit-sur-Loire, Saint-Père-sur-Loire et Sully-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 20 septembre 2018

Le préfet,
Pour le préfet par délégation,
Le secrétaire général

signé :Stéphane BRUNOT

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, 181 rue de bourgogne 45042 Orléans cedex 1

- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de la transition écologique et solidaire, 92055 La Défense Cedex

- soit un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



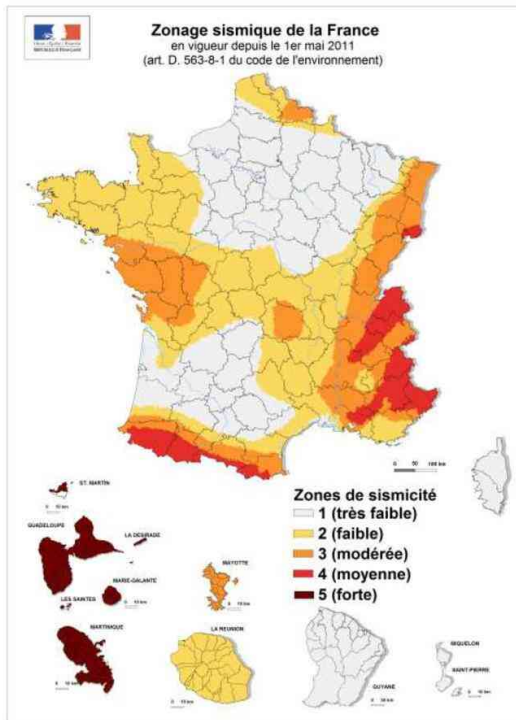
Rapport

n° de rapport : 451200394
ERP : 9 sur 13
DDT : 135 sur 141



Le zonage sismique sur ma commune






Le zonage sismique de la France:



Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

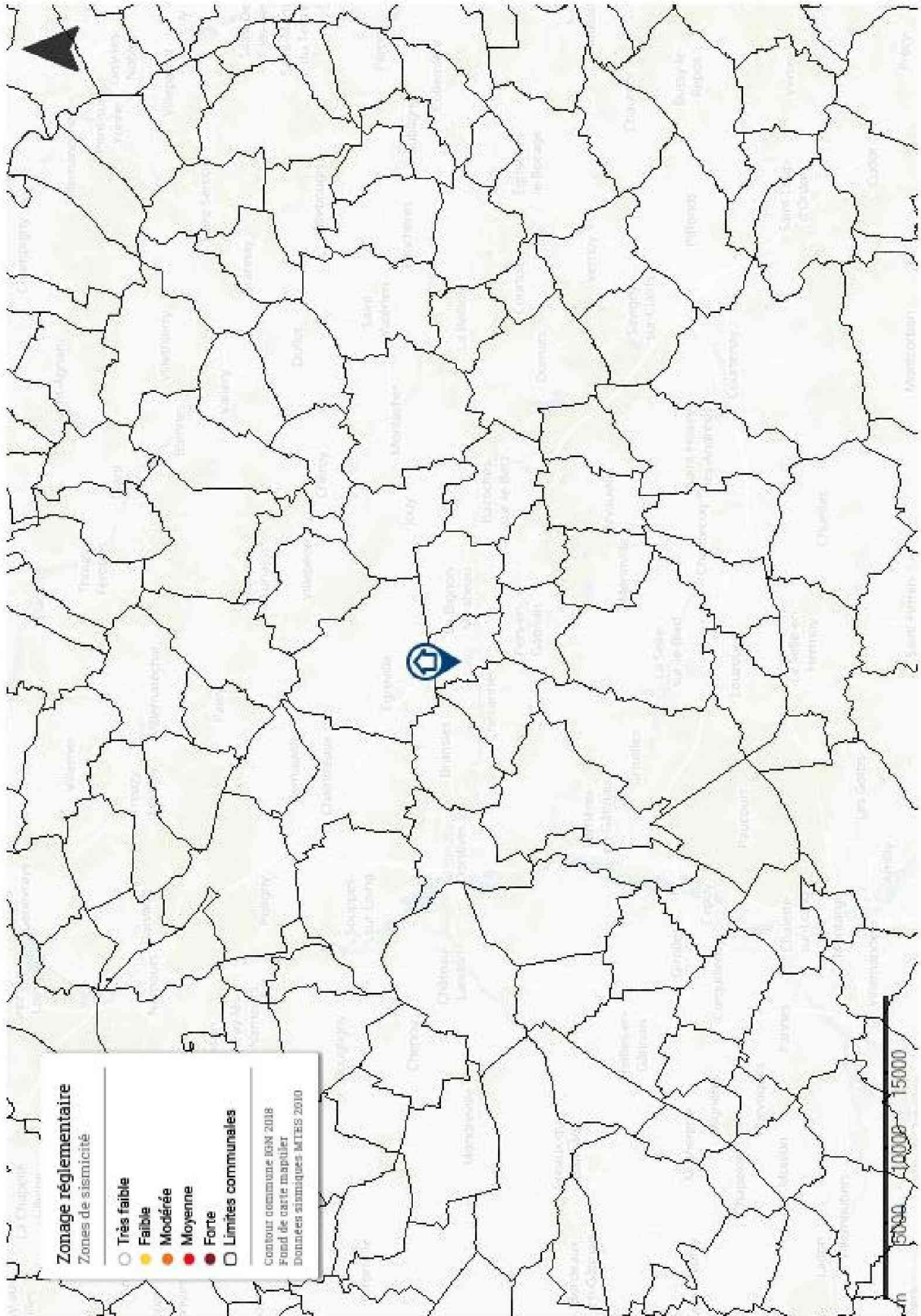
Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>





Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : <https://sodiag.bc2e.com>
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200394
 ERP : 11 sur 13
 DDT : 137 sur 141



Le zonage radon sur ma commune

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...
Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr
Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>
Au niveau régional :
ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr
DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>
Informations sur le radon :
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon





Attestations RCP et Certifications

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°748

Monsieur COSTERG Stéphane

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Amiante Date d'effet : 25/01/2022 - Date d'expiration : 24/01/2029
Amiante avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Missions spécifiques, bâtiments complexes Date d'effet : 07/02/2022 - Date d'expiration : 24/01/2029
DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 25/01/2022 - Date d'expiration : 24/01/2029
DPE avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation Date d'effet : 07/02/2022 - Date d'expiration : 24/01/2029
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 25/01/2022 - Date d'expiration : 24/01/2029
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 25/01/2022 - Date d'expiration : 24/01/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 25/01/2022 - Date d'expiration : 24/01/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Édité le 23/11/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 238bis, rue Thomas Edison - 33610 CANÉJAN
Membre de la Certification RCP - Site : www.rcp-certification.fr
Tél : 05.33.89.39.30
SIRET : 8021491580024 RCS BORDEAUX Code APE : 7022Z
Env487@LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022

ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et des Services
Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs Immobiliers

La Compagnie Allianz I.A.R.D dont le Siège social se situe au 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex 542 110 291 RCS Nanterre atteste que :

SC Diag
Monsieur COSTERG Stephan
29 PLACE MIRABEAU
45210 LE BIGNON-MIRABEAU

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n°62-490-415 qui a pris effet le 01/01/2024.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005-655 du 08 juin 2005 et son décret d'application n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 272-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;

Garantie RC Professionnelle : 300 000 EUR par sinistre dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les activités sont garanties sous réserve que le diagnostiqueur immobilier soit titulaire des certificats délivrés par des organismes de certification accrédités et/ou Formations, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. **Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)**

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 12 décembre 2023
Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D
Par délégation

Wilhelm Travençolo, France
3024 rue de la République - 92011 Nanterre
3114 rue de la République - 92011 Nanterre
3114 rue de la République - 92011 Nanterre

Allianz IARD
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
542.110.291 RCS Nanterre

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://scdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Rapport

n° de rapport : 451200394
DDT : 140 sur 141



Prorogation de la durée de validité de l'attestation¹ relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation établie pour un diagnostiqueur immobilier DPE²

Monsieur COSTERG Stéphane

Monsieur, COSTERG Stéphane, titulaire de l'attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, délivrée par LCP certification³ a obtenu la prorogation de sa durée de validité⁴ jusqu'au 28 février 2025, après une évaluation favorable, par LCP certification, d'au moins deux audits énergétiques, prévus à l'article L.126-28-1 modifié par le décret 2023-1219 du 20 décembre 2023 susmentionné. Ces audits énergétiques ont été réalisés depuis la date de prise d'effet de cette attestation.

Date de prise d'effet de la prorogation de la durée de validité de l'attestation : 01/01/2024
Date de fin de validité de l'attestation : 28 février 2025

Fait à Pessac, le 01/01/2024

1 Cette prorogation de la durée de validité de l'attestation, ainsi que l'attestation doivent être présentés au propriétaire ou à son mandataire lors de la visite du logement et annexés à cet audit énergétique.

2 professionnel mentionné à l'article R.271-1 du code de la construction et de l'habitation certifié pour réaliser un diagnostic de performance énergétique

3 organisme certificateur accrédité par le Cofrac certification de personnes N° 4590, portée disponible sur www.cofrac.fr

4 prévue à l'article 1 du décret n° 2022-780 ou 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation,

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc Euryparc - 33600 PESSAC

Salle d'examen : 71773, rue Desnouettes - 75015 PARIS

Tel : 05.33.89.39.30 - Mail : contact@lcp-certification.fr - Site : www.lcp-certification.fr

Entité : 3 PRODIGATION ATTESTATION AUDIT ENERGETIQUE 0003 du 22-12-2023

Code APE : 7702Z Z



Attestation¹ N° AE748 relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation établie pour un diagnostiqueur immobilier DPE²

Monsieur COSTERG Stéphane

Monsieur, COSTERG Stéphane, diagnostiqueur immobilier, certifié par LCP Certification³, pour réaliser des diagnostics DPE, a déclaré avoir suivi une formation, depuis moins de 6 mois, du 24/04/2023 au 25/04/2023 du pour réaliser les audits énergétiques prévus par l'article L. 126-28-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Cette formation a été dispensée par un organisme de formation certifié dans les conditions définies à l'article R.6316-1 du code du travail et/ou l'arrêté mentionné à l'article R.271-1 du Code de la Construction et de l'habitation.

Cette attestation indique par conséquent que Monsieur, COSTERG Stéphane respecte les conditions définies au 1^{er} de l'article 1 du décret n°2022-780 du 4 Mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, pendant une durée maximale de 9 mois et au plus tard jusqu'à la date limite fixée par le décret susvisé, soit le 31 décembre 2023.

Date de validité de l'attestation du 24/05/2023 au 31/12/2023

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit.
Émis le 24/05/2023, à PESSAC par MOLEZUN Jean-Jacques

1 Cette attestation doit être présentée au propriétaire ou à son mandataire lors de la visite du logement et annexée à cet audit énergétique

2 professionnel mentionné à l'article R.271-1 du code de la construction et de l'habitation certifié pour réaliser un diagnostic de performance énergétique

3 organisme certificateur accrédité par le Cofrac certification de personnes N° 4 590, portée disponible sur www.cofrac.fr.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc Euryparc - 33600 PESSAC

Salle d'examen : 71773, rue Desnouettes - 75015 PARIS

Tel : 05.33.89.39.30 - Mail : contact@lcp-certification.fr - Site : www.lcp-certification.fr

Entité : 3 PRODIGATION ATTESTATION AUDIT ENERGETIQUE MOLEZUN du 24-05-2023

Code APE : 7702Z Z

Page 1 sur 1

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Rapport

n° de rapport : 451200394
DDT : 141 sur 141